

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JOURNAL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Publié sous la direction du Surintendant)

RÉDACTEURS : LOUIS GIARD, M. D., ET OSCAR DUNN

VINGTIÈME VOLUME

1876

QUEBEC

LEGER BROUSSEAU, Imprimeur.

TABLE DES MATIERES

AVIS OFFICIELS :—30, 44, 63, 74, 81, 102, 117, 133, 150, 165, 181.

BULLETINS, (sciences, industrie, livres, etc.) 12, 30, 44, 63, 75, 99, 110, 125, 147, 160, 176, 193.

COLONNE DE LA RÉDACTION :—30, 75, 182.

- Lecture graduée par M. Montpetit, 11.
- Aux inspecteurs, 94.
- Tribune libre, 94.
- Dons pour les fins de l'instruction publique, 95.
- Un cours nouveau, 95.
- La collége de Rimouski, 95.
- Le Canada à l'Exposition, 96.
- Classification des écoles, 96.
- De la manière d'élever les enfants, 106.
- Une école-atelier, 118.
- Le Canada à l'Institut de France, 119.
- Aux instituteurs, 134.
- Le héros du jour, 134.
- L'instruction primaire, 134.
- Le mérite couronné, 135.
- Nouvelle méthode, 135.
- L'exposition scolaire à Philadelphie, 135, 152, 167, 184.
- Notes sur l'Exposition, 151, 165.
- Une exposition scolaire partielle, 182.
- Histoire de l'Instruction publique au Canada par M. Chauveau, 182.

CONFÉRENCES des instituteurs à l'école normale Jacques Cartier, 124, 141.
— à l'école normale Laval, 31, 97, 144

DOCUMENTS OFFICIELS :

- Rapport du ministre de l'instruction publique pour l'année 1873-74, et partie de 1875, 69, 88, 103.
- Subvention aux municipalités pauvres, 82.
- Subvention de l'éducation supérieure, 84.
- Subvention retranchée, 101.
- Circulaire aux inspecteurs et aux commissaires d'école, 149.

EDUCATION :

- Pensées d'un ami des bêtes sur l'éducation des enfants, 36.
- L'éducation des enfants, 50.
- L'instruction pour les jeunes filles, 51.

HISTOIRE NATURELLE :

- Intelligence et mœurs des fourmis, 22.

HYGIÈNE :

- Santé des enfants, 62.

LOIS :

- Amendements de la loi sur l'éducation, 4.

PALMARE :

- Ecole normale Laval, 113.
- Séminaire de Rimouski, 115.

PÉDAGOGIE :

- De l'éducation des filles, 1, 18.
- Châtiments corporels, 2.
- Causeries avec les enfants, 49.
- L'intuition, 20.
- Conseils aux instituteurs, 21.
- Leçons familières de langue française : les dix parties du discours, 21, 43, 54, 67, 97, 123, 145, 159.
- Exercices pour les élèves, 22.
- La discipline dans l'école, 34.
- Une comparaison, 34.
- Travail de conférence, 36.
- L'art de bien lire, 52.
- Le feu sacré, 53.
- Se faire entendre à force de se faire écouter, 54.
- Le commencement, 65.
- C'est trop long, 66.
- Education musicale des enfants d'après les principes de Frœbel, 109.
- De l'enseignement de la musique à l'école primaire, 110.
- Enseignement de l'histoire, 123.
- La gymnastique de l'esprit à l'école primaire, 139, 157, 171.
- Durée des classes, 140.
- De l'usage des livres dans l'école primaire, 159.
- Pestalozzi, 173, 187.
- De l'exécution des cartes murales par l'instituteur, 192.

POÉSIE :

- Un père sur le tombeau de son enfant, par Victor Hugo, 17.
- Rêve d'enfant, par N. Legendre, 17.
- Le Papillon, par Marie Jenna, 33.
- Le Soir, par N. Legendre, 33.
- Prière, " 33.
- L'Aveugle, " 50.
- Le petit porteur de journaux au jour de l'an, par N. Legendre, 51.
- Hier et aujourd'hui, " 65.
- L'huître incrédule, 109.
- A un grave écolier, par Victor de Laprade, 122.
- Le sommeil de l'enfant, par Elzéar Labelle, 138.
- A Mgr. Fabre, par Elzéar Labelle, 139.
- A ma poupée, par L. Fournier, 156.
- Les nids d'oiseaux, 157.
- Souvenir, par W. Chapman, 171.

REVUE MENSUELLE :—11.

SCIENCE POPULAIRE :

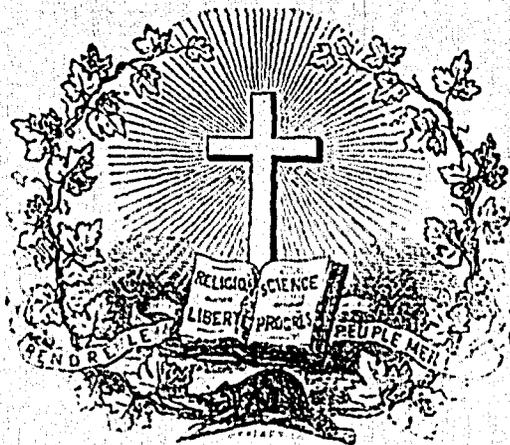
- Le serpent de crim par le Dr. Crevier, 146.

TRIBUNE LIBRE :—94.

- De l'éducation dans la province de Québec, par H. LaRue, 107, 120, 137.
- De la manière de lire les vers, par D***, 155.
- De la manière de lire les vers, par M. Montpetit, 169.
- De l'apiculture, par T. Valiquet, 169.

VARIÉTÉS :

- Hygiène, le lit, 3.
- Appel aux agriculteurs, 23.
- Dictionnaire technologique, 29, 42.
- Biographies, 29, 43.
- Réforme de la règle de trois, 41.
- Centenaire du dernier siège de Québec, 5, 24, 38, 56.
- Petite étude sur les langues des Sauvages du Nord-Ouest, 59.
- La langue brute et la langue cultivée, 61.
- Le peintre et la corneille, 68.
- Connaissances utiles, 129.
- Invention de la photographie, 131.
- Le chauffage des maisons, 195.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XX.

Québec, Province de Québec, Janvier 1876.

No. 1.

SOMMAIRE.—*Pérougou*: Education des filles.—Des châtimens corporels. *Variétés*: Hygiène. La plus belle saison de la vie.—Acte pour amender la loi sur l'instruction publique. *Colosses de la Rédaction*: Le centenaire du dernier siège de Québec.—Extrait de l'histoire de M. Larue.—Essai de M. Turcotte.—Discours de M. Taschereau.—Nouvelle série de livres de lecture.—Revue mensuelle.—**NOUVELLES ET FAITS DIVERS.**—Bulletin des sciences.—Bulletin du commerce et de l'industrie.—Bulletin des statistiques.—Bulletin des bons exemples.—Faits divers.—Annonces.

PÉDAGOGIE.

De l'éducation des filles.

Des différentes branches d'enseignement dans leurs rapports avec l'éducation.—Dessin.—Enseignement scientifique.

Si le dessin était resté ce qu'il était presque exclusivement autrefois, un art d'agrément, ce serait une espèce d'enseignement de luxe, qui s'adresserait à un si petit nombre de femmes que ce ne serait pour ainsi dire point la peine de s'en occuper dans ces articles, où nous avons en vue l'éducation du grand nombre. Mais, ainsi que nous le disions précédemment, le dessin a cessé d'être le privilège de quelques uns; il a revêtu un autre caractère, et l'on a changé la manière de l'enseigner. A l'unique espèce de dessin d'autrefois, qui ne comprenait guère que la figure et le paysage, on a substitué un enseignement multiple, s'appliquant à des objets divers. C'est que, dans notre siècle où l'industrie a pris un si grand développement, on a compris comment le dessin pouvait lui venir en aide en formant le goût des personnes qui peuvent lui fournir des modèles pour ses produits, et celui des ouvriers qui doivent les exécuter.

Nous n'avons point à décrire ici en détail les différentes phases, par où a passé cet enseignement qui, presque exclusivement borné au dessin de la figure, et limité par suite à un nombre d'élèves excessivement restreint, s'est étendu subitement à une foule d'élèves en s'appliquant au dessin linéaire. Cette extension a coïncidé avec celle que l'instruction primaire a prise depuis une trentaine d'années. Mais borné lui-même à la représentation géo-

métrique des objets, le dessin linéaire s'est modifié à son tour, à mesure que l'on a mieux compris la véritable mission de l'instruction primaire et ce que l'on devait se proposer dans les écoles. Au dessin des objets qui pouvaient se représenter exclusivement à l'aide de la règle et du compas, dessin qui, outre son utilité directe dans les industries où l'on exécute des travaux soumis à la précision géométrique, pouvait en avoir une plus générale, en donnant aux élèves le sentiment de l'ordre, de la mesure et de la régularité, et en leur faisant prendre des habitudes de soin et de propreté, on a senti bientôt l'avantage d'en joindre un qui pût contribuer à former le goût dans cette nombreuse partie de la population qui remplit nos ateliers de toute espèce, et qui contribue si largement à la richesse publique par les succès qu'elle assure à notre industrie. Le dessin linéaire a pris alors un caractère artistique en devenant le dessin d'ornement, qui déjà donne de si beaux résultats dans les écoles où il est bien conçu et bien enseigné. Mais en développant davantage le sentiment du beau, le dessin d'ornement touchait de bien près à celui de la figure, qui est la représentation du beau à son plus haut degré, et auquel il fait de nombreux emprunts dans ses applications à tous les besoins de l'industrie. C'est ainsi que sous le nom modeste de dessin d'imitation nous voyons aujourd'hui se manifester une tendance à étendre l'enseignement du dessin, dans les grandes écoles, à la représentation de tous les objets, celle de la figure humaine comprise. Il est vrai que, sous ce rapport, l'enseignement s'est singulièrement modifié, et qu'à l'ancienne méthode si lente, qui se perdait dans les détails, et qui ennuyait les élèves à force de leur faire dessiner isolément des yeux, des nez, des bouches et des oreilles, on a substitué une méthode qui va plus rapidement au but, en montrant les objets dans les rapports qu'ils ont entre eux, c'est-à-dire en faisant dessiner des ensembles.

Mais cet enseignement du dessin, qui est fondé sur les besoins de notre industrie, et sur la nécessité de la mettre en état de rivaliser avec l'industrie de toutes les nations, est-il utile pour la masse de la population dont la plus grande partie chez nous est encore vouée exclusivement aux travaux agricoles? L'est-il en particulier pour les femmes, dont nous nous occupons principalement dans

cette étude, et dont la plupart sont destinées à se livrer à des soins domestiques ?

La réponse sans doute serait négative, si l'on devait considérer seulement dans le dessin l'utilité qu'il peut avoir pour les arts industriels. Et encore ne faudra-t-il pas oublier, en ce qui concerne les campagnes, que là même s'exercent pour les besoins journaliers de la population une foule d'industries pour lesquelles la connaissance du dessin a aussi ces avantages. Or, comme on ne peut d'avance assigner à un élève ce qu'il fera dans tout le cours de la vie, n'est-il pas de son intérêt d'être préparé d'une manière générale à toutes les professions qu'il peut choisir ? Mais l'utilité du dessin n'est pas bornée à l'application directe qu'on peut en faire à telle ou telle profession : c'est un moyen de culture pour les sens et même jusqu'à un certain point pour l'esprit.

Ainsi, pour nous en tenir même au dessin linéaire, le seul dont l'enseignement soit encore praticable sur une grande échelle, cette étude apprend à se rendre mieux compte des objets, parce qu'elle force à les observer afin de démêler les parties dont ils se composent et de saisir les rapports qui existent entre ces parties, pour pouvoir reproduire les unes et les autres dans leurs proportions exactes. Elle forme la main et le coup-d'œil, donne de la dextérité et de la délicatesse aux doigts, et prépare ainsi à une foule de travaux que chacun peut avoir à exécuter pour soi-même et auxquels l'habitude exclusive d'occupations rudes et pénibles pourrait rendre tout à fait impropre. Il n'y a pas de cultivateur qui, dans ses travaux de labourage et de culture en général, dans le soin de sa ferme ou de son petit domaine, dans l'entretien, la réparation ou la meilleure disposition de ses outils, ne puisse tirer parti de ses connaissances qui se lient à la pratique du dessin.

A ce point de vue le dessin n'est pas moins utile pour les femmes ; peut-être même le serait-il encore plus à toutes en général, à cause des travaux de tout genre qui leur reviennent dans l'intérieur du ménage. Nous laissons même de côté toutes les occupations qui peuvent être dans les villes une ressource pour la femme obligée de trouver dans son travail des moyens d'existence pour elle et pour sa famille, occupations d'autant plus précieuses qu'elle se concilie presque toutes avec une vie sédentaire. Malgré l'importance que ce côté de la question tend à prendre dans la société moderne, nous le passerons sous silence pour considérer principalement la femme au sein du foyer domestique.

Or, n'est-ce pas elle qui est principalement chargée de veiller à l'ordre et à l'arrangement du ménage, à l'ameublement, à la confection du linge et des vêtements ? N'est-ce pas elle qui mesurera, qui taillera, qui coupera, qui façonnera le plus souvent de ses propres mains ses vêtements et ceux de ses enfants, le linge de corps, de lit, de table, et de ménage, les rideaux des fenêtres et du lit, les tapisseries et les tentures, qui devra se rendre compte de la forme et des dimensions de chaque objet, connaître la disposition la plus avantageuse ou la plus économique à donner à chacun, et savoir comment elle peut s'y prendre pour tirer parti d'un objet hors de service, en l'appropriant à un nouvel usage ? Qui donc pourrait nier que la femme dont la main et le coup d'œil auront été exercés par la pratique du dessin linéaire tout au moins, et dont l'esprit sera guidé par les notions sur lesquelles s'appuie cette étude, ne sera pas une mère de famille plus intelligente, et plus apte à se diriger dans les occupations qui sont essentiellement de son domaine ?

Mais, si l'on veut que le dessin ait cette utilité pour les femmes en général, il faut lui donner une direction différente de celle qu'il aurait dans une école de garçons. Non pas qu'on doive l'enseigner d'une autre manière et en suivant une autre méthode. Le premier motif c'est que nous ne voyons nul inconvénient à mettre entre les

mais des filles des instruments dont il est au contraire utile de leur apprendre à se servir, afin de combattre en elles la tendance de se contenter d'à peu près, et dont la délicatesse de leurs doigts leur rend d'ailleurs le maniement plus facile. Le second motif, c'est qu'on est revenu de l'erreur qui consistait à ne voir dans le dessin linéaire que du dessin géométrique, susceptible d'être exécuté seulement avec la règle et le compas. On a compris que ne savoir dessiner qu'avec le secours des instruments, c'est en réalité ne pas savoir dessiner. On commence donc par faire dessiner sans le secours des instruments, qui rendent la main paresseuse et le coup d'œil incertain, lorsqu'on débute par en faire usage. Cette marche, qui est la meilleure pour les garçons, et aussi celle qui convient le mieux pour les filles.

Il n'en est pas de même des objets qu'on fait dessiner aux élèves. Ici il faut avoir égard à la destination de chaque sexe et à ses besoins particuliers. Quel besoin, par exemple, auraient de jeunes filles de tous ces modèles sur lesquels on exerce avec raison les garçons, tels que modèles de mécanique, d'architecture, de charpente, de menuiserie, de serrurerie, de coupe des pierres, tous ayant pour but de les préparer à des professions qu'ils pourront embrasser, mais que la délicatesse de leur sexe interdit aux femmes ? En revanche, des modèles de meubles et d'ustensiles de ménage, des objets d'ornement et d'ameublement, des patrons et des modèles de vêtements, des dessins de broderie, de tapisserie, des fleurs, dont on ne saurait trop cultiver le goût en elles, et qui se représentent partout dans les étoffes et les travaux qu'elles confectionnent de leurs mains, voilà les objets dont la reproduction convient surtout aux jeunes filles. Avec le soin de choisir ainsi les modèles, on fera ainsi du dessin une étude véritablement appropriée aux femmes.

(Journal d'éducation de Bordeaux.)

(à continuer.)

Des châtimens corporels.

Nous reproduisons avec plaisir les réflexions suivantes inspirées à un correspondant du Progrès, par les réglemens des directeurs scolaires de la ville de Dresde établissant l'usage du bâton dans les écoles :

.....
Prétendez-vous être des directeurs accomplis ? Vous me permettez d'en douter, lorsque je vous vois prendre des décisions qui blessent la morale et la dignité de l'instituteur, qui pèchent contre la règle la plus élémentaire de la pédagogie.

J'affirme, moi, que chez l'homme qui a besoin d'instrumens de violence pour inculquer la raison et la science aux enfants, il y a absence complète de qualité éducatives, et je lui dirai avec M. Tissot : « Retirez-vous, car avec toute votre science vous ne sauriez faire un homme. »

Quelle ligne de démarcation pourriez-vous établir entre vous qui vous prétendez instruits et bien élevés, et les hommes du bas peuple qui ne savent que vociférer et frapper pour se faire obéir ? A quoi vous servent vos connaissances acquises, si, dans la pratique, vous employez les mêmes moyens que les malheureux privés des bienfaits de l'éducation ?

D'abord, est-ce de l'assentiment des parents que vous employez le bâton comme instrument de conviction pour instruire leurs enfans ? Dans l'affirmative, la noblesse du caractère de votre sacerdoce vous obligerait à laisser ce soin aux parents eux-mêmes ; dans la négative, que je crois être l'hypothèse la plus vraisemblable, les parents peuvent vous demander de quel droit vous vous permet-

tez, vous qui prenez le titre d'éducateur, d'user à l'égard de leurs enfants de moyens qui répugent, à eux simples prolétaires.

Oseriez-vous battre, sous les yeux de leurs parents, des enfants de bonne famille dont on vous confierait l'éducation privée?

Oseriez-vous exhiber près des bons bourgeois qui envoient leurs enfants aux écoles moyennes, le bâton qui doit servir de renfort à vos moyens pédagogiques insuffisants?

Non, vous ne l'oseriez pas dans les deux circonstances qui précèdent, parce que vous êtes payés pour des services que vous devez rendre convenablement et que vous n'êtes que les fondés de pouvoirs des parents; parce que vous seriez forcément écartés d'un emploi pour lequel vous n'avez aucune disposition.

Mais vous l'osez près des enfants du peuple, vous osez réglementer pour les enfants malheureux des moyens dont les gens quelque peu civilisés n'usent pas même envers la brute!...

Je voudrais bien savoir, Messieurs, où vous trouveriez votre justification vis-à-vis du père dont vous auriez battu et blessé l'enfant, et qui viendrait en pleine classe vous demander raison de l'outrage que vous auriez infligé à son fils? La morale, la justice, tout vous condamnerait.

A tous ceux qui pourraient encore partager la déplorable manière de voir de MM. les directeurs scolaires de la ville de Dresde, je recommande amicalement la réflexion ci-après :

L'enfant qui sort d'un de ces antres de bas étage où l'ignorance, la grossièreté et l'immoralité ont été les seuls guides de ses premières années, se présente à l'école primaire communale.

Supposons qu'une âme charitable ait pris la peine de lui dire ce que c'est qu'une école primaire, qu'il s'agit d'un établissement public, où l'on accueille charitablement les enfants pauvres et ignorants, où l'on cherche à détruire l'influence des mauvais principes sous laquelle les enfants ont grandi, où l'on supplée au défaut d'aptitude des parents, où l'on prépare, enfin, aux écoliers, une vie meilleure que celle où végètent les auteurs de leurs jours.

Bon, voilà l'élève prévenu des généreuses intentions de ses nouveaux maîtres. Mais, dès le premier jour de son entrée à l'école, il voit ceux-ci menacer, crier, frapper tout comme on fait à la maison paternelle.

N'a-t-il pas le droit de considérer comme une amère dérision ce qu'on lui a dit de l'école et de l'instituteur?

J'ai la certitude qu'il existe encore, en Belgique, plusieurs hommes d'école et même des institutrices qui ne savent pas commander à leur tempérament nerveux; j'en connais, parmi mes amis, qui s'oublie trop souvent à lever la main sur leurs élèves! eh bien, je voudrais en finir une bonne fois avec ces coupables habitudes, qui dégradent la noble mission des éducateurs :

1^o J'exprime le vœu que les pères de famille qui auront la preuve de mauvais traitements infligés à leurs enfants par un instituteur, aillent, chaque fois, interpellé de ce chef le maître imprudent; c'est leur droit;

2^o Il est de l'intérêt et du devoir des administrations communales d'écarter des écoles les instituteurs et les institutrices qui n'ont ni le calme, ni la dignité, ni le cœur nécessaire pour instruire les enfants.

Où qu'on cesse de parler de mesures démocratiques, de philanthropie et de progrès, ou bien qu'on sache rompre définitivement avec des coutumes qui rappellent plutôt l'ère de barbarie, qu'une époque de civilisation moderne qu'on vante dans les discours et que les actes contredisent.

Pardonnez-moi, chers lecteurs, l'essence d'amertume qui se dégage du présent article; mais des autorités péda-

gogiques cent fois plus autorisées que moi ont tant écrit et tant parlé sur cette vérité incontestable: que la bienveillance, la charité doivent présider exclusivement à l'éducation des enfants du peuple fatalement malheureux, que je ne puis plus me défendre d'une certaine aigreur à l'égard de ceux qui trouvent plus commode de suivre servilement l'impulsion de leurs mouvements désordonnés, que de se donner quelque peine pour polir leur âme, pour orner leur cœur des vertus qu'exige indispensablement l'art d'élever des hommes.

Réclamez une position et un salaire convenable, les hommes de cœur se feront l'écho de vos réclamations; mais aussi, montrez-vous à la hauteur de votre mission.

Pour ce qui me concerne, je crois avoir donné la mesure de mes sympathies pour le corps enseignant, et aussi longtemps que ma main sera en état de diriger ma plume, je défendrai les intérêts des véritables instituteurs

J. D.

VARIETES.

Hygiène.

LE LIT.

L'hygiène a sa part dans tous les actes de la vie, et nous faisons de l'hygiène à chaque instant, sans nous en douter, en mangeant, en buvant, en marchant, en nous reposant, en dormant. Seulement nous la faisons tantôt bonne et tantôt mauvaise, et suivant le cas nous travaillons au perfectionnement de notre santé ou à la destruction de notre être. Aussi n'est-il pas pour l'hygiéniste de petites choses, de détails indignes de ses méditations.

"Comme on fait son lit, on se couche," dit le proverbe. Il importe donc de le bien faire, non-seulement pour être mollement et agréablement couché, mais aussi, et surtout pour l'être sainement. C'est, en effet, dans le lit que l'homme passe environ le tiers de son existence; il y naît, il y meurt, il y est malade, il y trouve après les fatigues du jour le repos nécessaire aux muscles et au système nerveux. Pour avoir ce repos nécessaire le corps ne doit pas être meurtri par la dureté de la couche, ni refroidi par le contact de matériaux capables de lui enlever sa chaleur. De plus il doit être dans des conditions d'aération suffisantes; il faut que l'air ne soit pas infecté de miasmes délétères, et qu'une température trop élevée ne provoque ni l'excitation des nerfs, ni la déperdition exagérée de la sueur.

Il serait curieux d'étudier les transformations subies par le lit à travers les siècles et chez les différents peuples; mais cette incursion dans le domaine de l'histoire et de la géographie nous entraînerait trop loin; contentons-nous de ce qui nous touche de près, prenons le lit moderne tel que l'ont fait dans nos climats l'expérience, la mode et la routine, et soumettons-en les détails à l'examen de l'hygiène.

Nous dirons peu de chose de la charpente même du lit, si ce n'est que la substitution du fer au bois permet à l'air de circuler plus librement, et débarrasse, en partie, du souci des parasites, avantages incontestables dans les hôpitaux, les casernes, dans les ménages d'ouvriers.

La paille encore en vogue dans les campagnes, sera un jour abandonnée partout pour le sommier élastique, et cet abandon sera un progrès hygiénique.

La paille, en effet, qu'elle soit formée de paille de céréales ou de feuilles de maïs, devient bientôt une receptacle d'humidité, de mauvaise odeur et de parasites; pour s'en servir sans trop d'inconvénients, il est nécessaire de la remuer tous les jours, et de la renouveler fréquemment.

Le lit de plume ne vaut pas mieux. Il est trop mou et se nettoie difficilement. Or, la plume possède avec la laine la dangereuse propriété de s'imprégner de miasmes qui s'accumulent et dont on se débarrasse que par des nettoyages fréquents ou une aération prolongée, la plume est en outre un mauvais conducteur de l'électricité; son contact avec le corps facilite le développement ou l'accumulation du fluide.

Le sommier élastique procure un coucher toujours souple, se prêtant aux mouvements du corps; il possède le grand avantage de la propreté et de l'aération facile.

Les matelas, constitués dans les premiers âges par de simples couches d'herbes et de feuilles, sont actuellement rembourrés de laine, de crin, de plume ou de substances végétales diverses. Enfin, on a trouvé le matelas à air et même le matelas à eau, qui rendent de signalés services aux malades et aux blessés.

Le crin est préférable à la laine; il est plus propre, s'imprègne très-peu de miasme; il forme moins de poussière et se tasse moins. Malheureusement son prix plus élevé en empêche la généralisation. Le matelas de laine qui se charge de miasmes et d'odeurs, devrait être chaque jour exposé à l'air. Tous les ans il doit subir l'opération du battage et du cardage, et la toile qui sert d'enveloppe doit être lavée. Le matelas de plume peut être mis sous le matelas de laine, si l'on tient à en faire usage, et, jamais, comme nous l'avons dit, il ne doit être en contact immédiat avec le corps. Les matelas de balle d'avoine sont réservés aux berceaux.

Les oreillers de plume, dont l'usage est si répandu, sont certainement une des inventions les plus anti-hygiéniques. Comme le lit de plume ils sont un réceptacle de miasmes et la chaleur qu'ils entretiennent à la tête favorise l'afflux du sang. De là les maux de tête, les congestions, l'apoplexie, et peut-être chez les enfants une certaine disposition aux méningites. Les oreillers de crin, de balle d'avoine ou autres substances végétales, les oreillers à air ne présentent pas ces inconvénients.

Les draps sont de coton ou de toile; les premiers conviendraient mieux en hiver, les seconds en été.

Les couvertures doivent être légères, sauf à en augmenter le nombre. Elles laissent entre elles une couche d'air qui s'oppose au rayonnement du calorique, ce qui réchauffe sans accabler par le poids.

Les rideaux ont fourni matière à de nombreuses discussions. Leur cause est près d'être perdue, si leur forme et leur dimension les rendent propres à remplir l'usage pour lequel ils furent inventés, c'est-à-dire pour former barrière à l'air et créer autour du lit une atmosphère circonscrite et stagnante.

D. J. VERLAC.

La plus belle saison de la vie.

Un jour, à l'occasion d'une fête qui avait réuni un certain nombre de personnes de tout âge autour d'une table garnie des mets les plus succulents, on agita cette grave question: "Quelle est la saison de la vie la plus heureuse?" Après que les invités eurent librement et successivement dit ce qu'ils pensaient du sujet en discussion, on s'adressa à l'hôte, qui, jusque-là, avait gardé le silence. C'était un homme vénérable, qui portait courageusement le poids de quatre-vingts années qui avaient passé sur sa tête. Le vieillard commença son discours en demandant aux convives s'ils avaient fait attention, en entrant dans sa demeure, aux beaux arbres qui en ornaient l'entrée; puis il ajoute: "Quand arrive le printemps, et que, sous l'influence de la douce chaleur de l'atmosphère, les bourgeois comment à se montrer et se convertissent ensuite en fleurs, je pense en moi-même: "Oh! quelle belle

saison que le printemps!" Puis, quand l'été vient couvrir les arbres d'un épais feuillage, où les oiseaux sont si heureux de chanter leur jolies chansons, je me dis: "Oh! que c'est une belle chose que l'été!" Ensuite, quand l'automne arrive et que je vois ces mêmes arbres chargés des fruits les plus beaux et les plus savoureux, je m'écrie: "Oh! combien est magnifique la saison "de l'automne!" Enfin, quand le dur et froid hiver fait son apparition, et qu'il n'y a ni feuilles ni fruits sur les arbres, alors, à travers leurs branches dénudées je regarde plus haut, et j'aperçois, mieux que je n'eusse pu le faire avant, les splendides étoiles qui brillent aux cieux!"—
Extrait de *L'Ami de la Jeunesse et des Familles*.

ACTE pour amender de nouveau la loi concernant l'Instruction publique.

(Sanctionné le 24 décembre 1875.)

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

I. DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

1. L'acte de cette province 31 Vict., ch. 10, est abrogé; et le département de l'Instruction publique est remis à la charge d'un surintendant.

2. Le surintendant de l'Instruction publique sera nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, tiendra sa charge durant bon plaisir, aura un salaire annuel de quatre mille piastres, et donnera un cautionnement conformément à l'acte 32 Vict., ch. 9, de cette province.

3. Le surintendant de l'Instruction publique aura tous les pouvoirs, attributions, droits et obligations conférés ou imposés par la loi au surintendant de l'éducation, lors de la passation de cet acte.

4. Il exercera en outre toutes les attributions qu'il plaira au lieutenant-gouverneur en conseil de lui attribuer concernant:

1^o La création ou l'encouragement des sociétés artistiques, littéraires ou scientifiques;

2^o L'établissement de bibliothèques, musées ou galeries de peintures, par ces sociétés, droits et obligations conférés ou par des institutions recevant une subvention du gouvernement;

3^o L'encouragement de concours et d'examen, et la distribution de diplômes, médailles ou autres marques de distinction pour des travaux artistiques, littéraires ou scientifiques;

4^o L'établissement d'écoles d'adultes et l'Instruction des ouvriers et artisans;

5^o Tout ce qui en général a rapport au patronage et à l'encouragement des arts, des lettres et des sciences;

6^o Et la distribution des fonds mis à sa disposition par la législature pour chacune de ces fins.

5. Le surintendant de l'Instruction publique recueillera et publiera des statistiques et des renseignements sur toutes les institutions d'éducation, bibliothèques publiques, sociétés artistiques, littéraires et scientifiques, et en général sur tout ce qui a rapport au mouvement littéraire et intellectuel.

6. Chaque année le surintendant préparera, d'après les directions du conseil de l'Instruction publique ou de ses comités selon le cas, l'état détaillé des sommes requises pour l'Instruction publique et le soumettra au gouvernement.

7. Le surintendant de l'Instruction publique, dans l'exercice de chacune de ses attributions, devra se conformer aux directions du conseil de l'Instruction publique, ou à celles du comité catholique romain ou du comité protestant, selon le cas, conformément à la section 16 de cet acte.

8. Il pourra être nommé deux secrétaires du département de l'instruction publique, et tous autres officiers qui seront requis pour l'administration des lois sur l'instruction publique.

9. Tout document qu'il soit original ou copie signé par un secrétaire ou un assistant-secrétaire du département de l'instruction publique, sera authentique et fera preuve de son contenu sans qu'il soit besoin de prouver la signature.

10. Le département de l'instruction publique sera partie du service civil de la province; et le lieutenant-gouverneur en conseil désignera quels fonctionnaires de ce département seront membres du bureau d'examineurs pour le service civil.

La section 4 de l'acte de cette province, 31 Vict., ch. 8, est abrogée.

II. DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

11. Après la mise en force du présent acte, la partie catholique romaine du conseil de l'instruction publique sera composée des évêques (ordinaires) ou administrateurs de chacun des diocèses catholiques romains compris en tout ou en partie dans la province, lesquels en seront partie de droit, et d'un égal nombre d'autres personnes catholiques romaines qui seront nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Chaque tel évêque ou administrateur, s'il ne peut assister aux séances du conseil ou à celles du comité dont il fait partie, par maladie ou absence de la province, pourra s'y faire représenter par un délégué, lequel aura tous les droits de celui qui l'aura nommé.

12. La partie protestante du conseil de l'instruction publique sera composée et nommée tel que pourvu par la section première du chapitre 16 de la 32^{ème} Victoria.

13. Chaque fois que le nombre des membres catholiques romains à la nomination du lieutenant-gouverneur en conseil sera augmenté au-delà de sept, le nombre des membres protestants de ce conseil sera augmenté dans la même proportion et de la même manière.

14. Le surintendant sera *ex officio* président du conseil de l'instruction publique.

Il sera aussi *ex officio* membre de chacun des comités du conseil de l'instruction publique, mais il n'aura droit de vote que dans le comité de la religion à laquelle il appartient.

15. Les membres du comité protestant pourront s'adjoindre 5 personnes pour les aider dans le travail de leur comité.

Ces personnes ne feront point partie du conseil de l'instruction publique; mais elles auront dans le comité protestant les mêmes pouvoirs que les membres de tel comité protestant.

16. Tout ce qui, dans les attributions du conseil de l'instruction publique, concerne spécialement les écoles et l'instruction publique en général des catholiques romains, sera de la juridiction exclusive du comité catholique romain de ce conseil.

De même tout ce qui dans ces attributions concerne spécialement les écoles et l'instruction publique en général des protestants, sera de la juridiction exclusive du comité protestant.

17. Chacun de ces comités pourra recevoir par don, legs ou autrement à titre gratuit, des sommes d'argent ou autres valeurs, et en disposera à sa discrétion pour les fins de l'instruction.

Chaque tel comité aura, à l'égard des biens ainsi acquis, tous les pouvoirs d'un corps politique et incorporé.

18. Si quelqu'un a fait un legs au conseil de l'instruction publique, sans déterminer le comité auquel il le destinait, le legs appartiendra au comité de la religion à laquelle appartenait le testateur, lors de son décès.

Si le testateur n'appartenait ni à la religion catholique romaine, ni à la religion protestante, le legs sera partagé entre les deux comités d'après les populations catholique romaine et protestante de la province.

19. Les sommes d'argent qui auront été accordées aux catholiques romains ou aux protestants, pour les fins de l'instruction publique, ou toute partie de ces sommes, qui n'auront pas été dépensées, resteront au crédit et à la disposition du comité qui en avait le contrôle.

20. Chacun de ces comités aura ses séances ou assemblées distinctes dont il pourra fixer l'époque et le nombre, établira son quorum, règlera le mode de procéder à ses assemblées, et nommera son président et son secrétaire, révocables à volonté.

21. Le président de chaque comité aura, sur toute question, en cas d'égalité de voix, un second vote ou vote prépondérant.

22. Des assemblées spéciales de chacun de ces comités pourront être convoquées par le président ou par le surintendant de l'instruction publique, par un avis donné au moins huit jours à l'avance.

Si deux membres ou plus d'un comité demandent par écrit, au surintendant ou au président de leur comité respectif, de convoquer une assemblée spéciale de ce comité, il sera du devoir du surintendant ou du président de la convoquer en la manière prescrite par la disposition précédente.

23. Les inspecteurs d'écoles, les professeurs, directeurs et principaux des écoles normales, les secrétaires, les membres des bureaux d'examineurs, seront nommés ou destitués par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du comité du conseil de l'instruction publique catholique romain ou protestant, selon que ces nominations ou destitutions concernent les écoles catholiques romaines ou les écoles protestantes.

24. Il y aura appel au comité du conseil de l'instruction publique qu'il appartient, de toute décision ou action prise par le surintendant de l'instruction publique, ou par toute personne qui en remplira les fonctions par délégation ou autrement.

25. Toute disposition d'acte ou de loi, incompatible avec le présent acte, est abrogée.

26. Le présent acte viendra en force le premier de février prochain.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, JANVIER, 1876.

Le centenaire du dernier siège de Québec.

La ville de Québec, depuis sa fondation en 1608, a soutenu quatre sièges, sans compter la tentative faite par l'amiral Walker en 1711. Elle fut assiégée par les Kirks en 1629, par l'amiral Phipps en 1690, par Wolfe et Saunders en 1759 et, enfin, par Arnold et Montgomery en 1775.

C'est le centième anniversaire de ce dernier siège que la société historique et l'institut canadien de Québec ont célébré le 30 et le 31 décembre dernier.

À la société historique le sujet a été traité par le lieutenant-colonel Strange et par M. J. M. Lemoine qui connaît si bien le détail de notre histoire. L'institut canadien avait chargé MM. Turcotte, Tschereau et Lemay de rappeler à un auditoire distingué ce grand souvenir historique.

Nous donnons, plus loin, le discours de M. Henri

Taschereau et une partie du travail de M. L. P. Turcotte. Nous croyons aussi faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux le récit et l'appréciation que fait de cet événement M. Hubert Larue, dans son *Histoire populaire du Canada* :

Murray rappelé en Angleterre (1766), eut pour successeur Carleton. Les choses continuèrent à aller de mal en pis pour vos pères jusqu'à l'année 1774. A cette époque, le parlement anglais passa une loi célèbre qui est connue dans notre histoire sous le nom d'*Acte de Québec*. Par cet acte, les anciennes lois civiles françaises étaient rétablies, le serment de fidélité ou du *test* aboli, et les droits des catholiques si longtemps foulés aux pieds étaient enfin reconnus. En même temps, cet acte établissait un conseil législatif, espèce de gouvernement régulier dans lequel les catholiques pouvaient être admis.

Pour apprécier à sa juste valeur cette marque de bienveillance extraordinaire de la nouvelle mère-patrie, il ne faut pas oublier que les colonies de la Nouvelle-Angleterre (appelées depuis les États-Unis) étaient au début de cette célèbre révolution connue sous le nom de révolution américaine, qui devaient se terminer par la conquête de leur indépendance.

L'Angleterre jugea qu'elle en avait assez sur les bras ; elle comprit qu'il était temps de s'assurer le bon vouloir des Canadiens-Français, dont elle allait avoir un si grand besoin dans la lutte qui allait commencer.

Ces prévisions se confirmèrent, au moins en partie ; les habitants voyant qu'on se décidait, enfin, à leur rendre justice, restèrent fidèles à la couronne d'Angleterre et refusèrent les offres pleines de séduisantes promesses que leur fit à maintes reprises le congrès américain. Tout ce que l'on put obtenir du plus grand nombre, cependant, grâce à l'influence du clergé et de la classe instruite, fut qu'ils observeraient une stricte neutralité : ce qui n'empêcha pas plusieurs d'entre eux de faire cause commune avec les Américains.

On a attribué à une foule de raisons le peu de zèle que les Canadiens-Français manifestèrent pour la défense du pays lors de l'invasion de 1775 ; mais, après une lecture attentive des documents écrits à cette époque, il me paraît évident que leur mécontentement, ainsi que leur abstention, fut due à des causes multiples.

En premier lieu, le drapeau anglais était loin d'être en grande vénération ; et, malgré la justice tardive que les Canadiens-Français venaient d'obtenir par l'acte de 1774, le souvenir des criantes injustices auxquelles ils avaient été jusqu'à en butte était trop récent, pour que ces cœurs bons et généreux, mais très-sensibles, n'en conservassent pas un amer souvenir.

En outre, vos pères avaient devant les yeux le triste exemple d'une foule d'Anglais de Québec et de Montréal qui, de la manière la plus ouverte, au vu et au su de Carleton lui-même, ne se gênaient nullement de faire une propagande active en faveur de l'insurrection américaine.

Pour bien se rendre compte des motifs qui animaient le petit nombre d'Anglais fixés alors dans la colonie, il faut se rappeler qu'autant l'*Acte de Québec*, qui établissait le conseil législatif, avait satisfait aux légitimes exigences des Canadiens-Français, autant il avait causé de déplaisir aux Anglais qui se trouvaient frustrés, par là, de l'exercice de ce pouvoir tyrannique dont ils avaient si grandement abusé.

Un motif que les ennemis de l'Angleterre font, surtout, adroitement valoir pour empêcher les habitants de prendre part à la guerre contre les Américains, fut que, d'après le serment de fidélité qu'ils avaient prêté, ils avaient juré de ne pas prendre les armes contre les Anglais. Or, qu'étaient les Américains à cette époque, sinon des Anglais ? Prendre les armes contre eux, c'était donc violer leur serment.

Enfin, il y avait la crainte des taxes que les Américains surent faire voir très-habilement ; et dans les nombreuses lettres qu'ils répandirent d'une extrémité de la province à l'autre, ils ne manquèrent pas de se donner eux-mêmes comme exemple.

Les nobles et les gens instruits, à peu d'exceptions près, se déclarèrent franchement et ouvertement pour l'Angleterre.

A part le sentiment d'honneur qui dictait naturellement à ces derniers la ligne de conduite qu'ils avaient à suivre, un autre motif, au dire de Sanguinet, ne manqua pas d'exalter leur patriotisme : c'est qu'ils y trouvèrent leur compte. Nommés aux postes de colonels, de majors, de capitaines dans la milice, ils reçurent de jolis appointements variant de cent à deux cents louis ; ce qui, vu l'époque et la pénurie des temps, équivalait à de fortes sommes.

A Montréal, les chefs des miliciens commirent plusieurs actes d'injustice. Ils commencèrent par favoriser leurs familles et leurs amis, de sorte que des anciens capitaines, ils firent des enseignes et qu'ils donnèrent les grades de capitaines à des personnes qui n'avaient encore jamais servi : de là, une nouvelle source de mécontentement qui fit murmurer toute la ville de Montréal.

De son côté, le congrès américain, par ses lettres pleines de dupes et de fausses représentations, ne manqua pas de s'aliéner l'esprit de la population.

Pour ces raisons, et pour plusieurs autres, tout ce que put faire l'influence du clergé fut de maintenir dans la neutralité ceux des habitants dont les sympathies pour l'Angleterre n'étaient pas très-vivaces ; et c'était un grand point de gagné ; car, pour peu que le mouvement des Canadiens-Français en faveur des Américains se fût accentué, l'Angleterre perdait à jamais le Canada.

Tel était l'état des esprits au début des hostilités.

Dans les premiers jours de mai 1775, les Américains s'emparèrent des forts Carillon, Saint-Frédéric et Saint-Jean ; ce dernier fut repris quelques jours après par 80 volontaires canadiens commandés par Picoté de Belestre. Sur les entrefaites, Carleton arrivait à Montréal et s'occupait d'organiser la défense.

Bientôt les Américains, sans presque rencontrer aucune résistance, s'avancèrent jusqu'à la Prairie de la Magdeleine et à Longueuil où ils établirent des postes. Malgré l'invasion des *Bostonnais* dans toutes la côte du sud, tout paraissait aussi tranquille à Montréal, dit Sanguinet, que si nous eussions été dans une profonde paix.

Le 24 septembre, sur les dix heures du soir, environ 150 Américains, sous le commandement d'Allen, traversèrent de Longueuil en canots, et vinrent aborder au courant Sainte-Marie. Cette nouvelle parvint à Montréal de bonne heure le lendemain. Aussitôt, on ferma les portes de la ville, et on fit appel aux armes. Les citoyens, sans même attendre les ordres de leurs chefs, se rendirent au Champ-de-Mars, prêts à combattre. Pendant ce temps, plusieurs Anglais, les colonels Johnson et Clause, en particulier, ainsi que toutes les femmes et les enfants d'officiers Anglais, s'embarquaient, avec leurs bagages, dans les navires qui étaient mouillés dans le port, prêts à s'enfuir vers Québec.

Les citoyens, dit Sanguinet, sortirent de Montréal au nombre d'environ trois cents Canadiens et trente marchands Anglais. Le reste des marchands Anglais ne voulurent point y aller : c'est là où on reconnut le plus ouvertement les traîtres. Il sortit aussi de la ville environ trente hommes de troupes. Les *Bostonnais* se replièrent dans une maison et une grange, et commencèrent à tirer. Le feu fut vif de part et d'autre. Les Canadiens cernèrent les *Bostonnais* du côté du bois, et leur coupèrent le chemin. Il fut fait prisonniers dans cette action environ trente-six *Bostonnais* avec Allen, qui était leur chef. Il y eut plusieurs de blessés et tués, et le reste prit la fuite.

Le major Carden, commandant des miliciens de Montréal, fut blessé.

Pendant le combat, le général Guy Carleton et le brigadier Prescott restèrent dans la cour des casernes, avec environ quatre-vingts et quelques soldats, le sac au dos, les armes à la main, prêts à s'embarquer dans les navires et à se sauver, si la petite armée des citoyens était repoussée.

A la suite de cet engagement, les habitants des campagnes se réveillèrent de leur assoupissement ; leur instinct militaire se réveilla, et dès le lendemain et les jours suivants, ils commencèrent à arriver en grand nombre, et vinrent offrir généreusement leurs services.

Tel était leur zèle que de la paroisse de Sainte-Anne, à quelques lieues de Québec, il n'arriva pas moins de quarante-deux hommes au secours de Montréal. La paroisse de Varannes seule envoya 300 habitants, tous animés de la meilleure volonté du monde ; de sorte qu'au commencement d'octobre, il y avait dans la ville de Montréal plus de 1200 habitants des campagnes qui, joints aux 600 de la ville, formaient une petite armée respectable.

Les Canadiens ne demandaient qu'une faveur : qu'on voulût bien les traverser à Longueuil, et les mener droit à l'ennemi, dont ils étaient sûrs d'avoir bon marché. Mais toutes leurs demandes, toutes leurs sollicitations furent faites en vain ; rien ne put déterminer Carleton à traverser le fleuve et à aller attaquer les Américains. A la fin, les habitants commencèrent à se fatiguer de ces lenteurs et demandèrent à retourner dans leurs foyers : permission qui fut facilement accordée à un grand nombre.

Cependant, l'armée américaine avait fini par s'emparer de tous les forts en deça de la frontière, et Montgomery en personne se dirigea sur Montréal. Carleton, se croyant incapable de défendre la place, s'enfuit précipitamment ; et la ville capitula le lendemain, c'est-à-dire, le 12 novembre.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficultés que Carleton put se rendre jusqu'à Québec, où il arriva dans une petite chaloupe, après avoir abandonné, dans les environs de Sorel, onze navires chargés de provisions, d'artillerie et de munitions, dont les Américains ne tardèrent pas à s'emparer. Sur ces mêmes navires Montgomery descendait à Québec, quelques jours plus tard, avec 4 ou 500 hommes. "Il est certain, dit Sanguinet, que si ces onze navires n'avaient point été pris, Montgomery n'aurait point pu aller à Québec, parce qu'il aurait manqué de tout....."

"En ce moment, dit Laverdière, la cause métropolitaine en Canada était dans un état désespéré, le territoire renfermé dans l'enceinte de Québec était à peu près tout ce qui reconnaissait la suprématie de l'Angleterre."

Montgomery ayant opéré sa jonction avec Arnold, mit le siège devant Québec. Ce siège mémorable de 1775 a été le quatrième et le dernier de ceux que la vieille capitale ait eu à soutenir depuis sa

fondation en 1608. Ici, mes enfants, ma tâche sera des plus faciles, vu que je n'aurai que la peine de vous lire, à peu près mot à mot, des extraits d'un journal très-précieux tenu, jour par jour, par un contemporain de ces événements: ce chroniqueur fut M. Simon Sanguinet, dont je vous ai souvent cité le nom, et auquel j'ai déjà emprunté la narration des faits que je viens de vous raconter. Le mémoire de Sanguinet est intitulé :

SIÈGE DES BOSTONNAIS DEVANT LA VILLE DE QUÉBEC, ET TOUT CE QUI S'Y PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE PENDANT LE SIÈGE.

Dans le mois d'octobre 1775, le colonel Arnold arriva à la Pointe Lévy avec environ quatre cent cinquante hommes; ensuite il se répandit dans les campagnes du sud avec son monde pour les faire rafraîchir et les laisser reposer des fatigues qu'ils avaient essuyées pendant la route. Il fit ramasser, pendant ce temps, les bateaux et les canots qu'il put trouver, pour traverser au nord du côté de Québec. Il traversa avec sa petite armée à quelque distance au-dessus de la ville. Le 14 novembre, Arnold parut avec sa petite armée, à une heure après-midi, sur la hauteur près de la porte Saint-Louis, et sur les côtes d'Abraham où les citoyens de Québec eurent le temps de les examiner à loisir, sans oser à fermer les portes. Si Arnold eût été assez hardi pour entrer dans la ville, ou plutôt, s'il n'avait pas eu ordre d'attendre Montgomery, il y a tout lieu de croire qu'il n'y aurait point trouvé d'opposition... Mais Arnold se retira et se replia jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, parce que ses soldats n'avaient pour toutes munitions qu'un coup de fusil à tirer chacun. D'ailleurs, tous ces soldats n'avaient plus que des haillons, ayant usé leurs hardes à passer dans les bois pendant leur route de Boston à Québec.

Québec renfermait dix-neuf cents soldats, matelots et miliciens. Il y avait dans la ville deux cents grosses pièces de canon, cinquante pièces de campagne, huit mortiers, quinze obusiers, et assez de bombes et de boulets, et surtout de poudre, pour tirer sans ménagement pendant huit mois. La ville était fortifiée par des murs de trente pieds de haut... Il n'y avait que le Sault-au-Matelot et Près-de-Ville qui pouvaient fournir à l'ennemi un passage très-étroit; mais l'on fit faire plusieurs barrières dans ces deux postes, et l'on y braqua une grande quantité de canons.

L'artillerie des Bostonnais ne se montait qu'à cinq ou six pièces de canon et quelques obusiers; ils n'avaient que très-peu de poudre. On craignait si peu leur artillerie que les femmes et les enfants restèrent en ville et se promènèrent dans les rues et sur les remparts comme à l'ordinaire. Voyant que Carleton était bien résolu de ne pas sortir de ses retranchements, les Américains canonnières et bombardèrent la ville avec de petites bombes pendant sept jours. Mais Montgomery, s'apercevant qu'il dépensait sa poudre inutilement, et qu'il était au moment d'en manquer, prit la résolution de faire une escalade pendant une nuit obscure. On fut averti de son dessein par un déserteur, et l'on fit bonne garde ce jour-là; mais l'attaque n'ayant pas eu lieu au temps fixé par le déserteur, l'on se douta que les Bostonnais attaqueraient le jour suivant, et l'on ne se trompa point; car le trente-un de décembre 1775, à cinq heures du matin, les Bostonnais, au nombre d'environ 350, sous le commandement de Montgomery, vinrent pour escalader Près-de-Ville par les foulons, en même temps qu'il y avait 550 autres conduits par Arnold, venaient, par St. Roch, attaquer le Sault-au-Matelot.

Le capitaine McLeod, qui avait la garde de ce dernier poste, reçut information de l'avance des Américains, mais il feignit de n'y pas croire. Ses hommes voulurent prendre les armes, il s'y opposa; de sorte que les Américains n'eurent que le trouble de franchir les palissades pour aller s'emparer des canons qui étaient sur le quai. Toute la garde commandée par McLeod fut faite prisonnière, sans avoir échangé un seul coup de fusil; les Américains prirent possession ensuite de toute les maisons du Sault-au-Matelot.

Hélas! que quelques écoliers, qui étaient de garde quelque part à la basse-ville, vinrent donner l'alarme. L'on fit sonner toutes les cloches et battre le tambour; tout le monde se réveilla et chacun courut à la place d'armes. Les écoliers et plusieurs citoyens furent les premiers rendus au Sault-au-Matelot. Il ne croyaient pas que les Américains fussent parvenus jusque là; grande fut leur surprise quand se trouvèrent au milieu des Bostonnais qui vinrent leur présenter main, en disant: VIVE LA LIBERTÉ!

A ce moment, les écoliers, s'apercevant qu'ils étaient au milieu de leurs ennemis se trouvèrent dans un grand embarras. Plusieurs commencent à fuir, mais les Bostonnais, voyant leur dessein, les désarment. Quelques-uns, cependant, réussirent à s'évader, et coururent en toute hâte jusque sur la place d'armes à la haute-ville où toute garnison était assemblée, criant de toutes leurs forces que les ennemis étaient dans le Sault-au-Matelot, qu'ils avaient pris la garde, etc.

Comme rapport étaient fait par des jeunes gens, on eut peine à y croire. Néanmoins, Carleton ordonna de courir à la basse-ville afin de connaître la vérité. McLean revint un instant après en criant: "Oui, parieu! les ennemis sont dans le Sault-au-Matelot."

Alors, le général Carleton s'adressant aux citoyens, leur dit que c'était le temps pour eux de se signaler et de montrer leur courage, et il donna ordre à deux cents hommes d'aller au Sault-au-Matelot. Quand ces derniers furent près de l'ennemi, ils furent saisis de crainte et surpris du grand progrès que les Bostonnais avaient fait, puisqu'ils avaient déjà trois échelles sur la troisième barrière qui était la dernière à franchir et la plus faible. L'alarme augmenta et tout devint confusion. Le désordre régnait partout, et ceux qui devaient commander ne se pressaient pas d'avancer. La crainte s'empara encore plus des esprits lorsqu'ils entendirent les Bostonnais crier: "Mes amis" en nommant plusieurs citoyens de la ville, "y êtes-vous?"

Ces paroles firent comprendre qu'il y avait plusieurs traitres dans l'enceinte des murs, ce qui fit trembler les bons citoyens.

Qu'importe! ajoute Sanguinet; un nommé Charland, canadien aussi fort qu'intrépide, tira par-dessus la barrière les échelles de son côté... Il y avait alors plusieurs Bostonnais de tués le long de la barrière, parce que l'on commençait à se fusiller de part et d'autre,

Les Bostonnais avaient sur le sommet de la tête pour se distinguer, un papier cacheté sur lequel était inscrits les mots. *Vive la liberté!* ou *Mors au Victoria!*

Alors les Bostonnais abandonnèrent le dessein d'escalader cette dernière barrière, et se retirèrent dans les maisons; ils ouvrirent les fenêtres et tirèrent de tous côtés, s'emparant des maisons, et gagnant de proche en proche la basse-ville. S'ils n'eussent été arrêté dans leur marche, ils seraient parvenus facilement jusqu'à la maison qui faisait le coin de la barrière.

Ce fut alors que le capitaine Dumas ordonna à ses hommes de s'emparer de cette maison dans laquelle étaient logés les Américains. Sans perdre un instant, le sieur Dambourges, à l'aide d'une des échelles enlevées à l'ennemi, monte par une fenêtre, la défonce, et tombe, avec quelques Canadiens qui l'avaient suivi, au milieu des Bostonnais. Après avoir tiré son coup de fusil, il s'élança sur eux à la baïonnette... Les Américains effrayés se constituèrent prisonniers...

Pendant ce temps-là, le général Guy Carleton fit sortir deux cents hommes par la porte du Palais sous les ordres de M. Lawse, avec instruction de couper le chemin au Bostonnais, et de les mettre entre deux feux.

M. Lawse, avec son détachement, sortit par la porte du Palais, se rendit à l'autre bout du Sault-au-Matelot, et entra dans une maison où étaient un grand nombre d'officiers bostonnais qui tenaient conseil sur le parti qu'ils avaient à prendre. A cette apparition subite plusieurs officiers ennemis tirèrent leurs épées pour le tuer. Lawse se contenta de leur répondre qu'il avait douze cents hommes sous ses ordres, et que, s'ils ne se rendaient à l'instant, ils seraient tous tués sans miséricorde.

Alors, quelques-uns des officiers américains vinrent regarder par la fenêtre, et effectivement, ils trouvèrent qu'il y avait beaucoup de monde au dehors, bien qu'en réalité, il n'y eût que deux cent hommes. Sur cela, ils se radoucirent et se rendirent prisonniers. Cette ruse sauva la vie du brave Lawse.

Arnold, qui commandait ce détachement fut blessé à la jambe, et transporté à l'Hôpital-Général. Le nombre des prisonniers faits à ce poste s'éleva à près de trois cents, y compris trente-deux officiers.

En même temps que ce combat se livra au Sault-au-Matelot, un autre avait lieu à Près-de-Ville, pour repousser l'attaque dirigée par Montgomery.

Montgomery avait sous ses ordres environ 350 hommes; le chemin qu'il avait à suivre était extrêmement étroit.

La garde canadienne qui était établie à Près-de-Ville comptait quarante-cinq hommes. Elle avait charge d'une batterie masquée de neuf pièces de canon érigées dans le pignon d'une maison. La garde vit les Bostonnais escalader la première barrière, et se ranger en ordre de bataille sur un quai; elle les laissa s'avancer jusqu'à une distance de quarante-pieds.

Alors, le sieur Chabot et le sieur Picard—commandants de la garde ce jour-là—donnèrent ordre de mettre le feu aux canons chargés à mitraille; ce qui fut fait.

Aussitôt les Bostonnais prirent la fuite, et, chose singulière les Canadiens en firent autant de leur côté et se sauvèrent jusqu'à la basse-ville. Pendant ce temps, le poste ne fut pas gardé. Bientôt, quelques-uns des gardes eurent honte de leur fuite, et proposèrent aux autres de retourner, n'ayant entendu aucun bruit.....

Ils retournèrent donc à leur poste, et trouvèrent les Bostonnais décampés..... Ce fut alors qu'ils s'aperçurent que plusieurs des ennemis avaient été tués par la décharge des neuf coups de canon..... ils trouveront trente-six hommes tués, au nombre desquels était Montgomery..... Aucun canadien n'avait été tué ni blessé.

" Si Montgomery, dit Sanguinet, n'eut point été tué, et M. Arnold blessé, il est certain que la ville de Québec aurait été prise."

Après ces deux échecs, les Américains furent obligés de se retirer à Sainte-Foye, à l'Hôpital Général, et aux environs. Ils croyaient à tout moment, que le général Carleton ferait une sortie avec les deux mille hommes qu'il avait dans la ville; ils furent très-surpris de voir qu'on les laissait tranquilles.

Bientôt, le manque de vivres se fit cruellement sentir parmi les

Américains, et les maladies commencèrent à les décimer; de jour en jour, aussi, ils perdirent les sympathies de ceux des Canadiens qui avaient épousé leur cause.

Finalement, l'arrivée du général Burgoyne au printemps avec sept à huit mille hommes, vint sortir Carleton de son embarras. Burgoyne se mit en campagne, et, après des succès variables, finit par chasser les Américains du Canada.

Invasion du Canada et siège de Québec par les Américains, en 1775,

PAR LOUIS P. TURCOTTE.

À pareil jour, il y a un siècle déjà, un événement remarquable se passait aux yeux de nos ancêtres, sous les murs de notre vieille cité, événement dont dépendait le sort du Canada. Tous les postes militaires étaient tour à tour tombés au pouvoir des Américains: Québec seul reconnaissait la suprématie de l'Angleterre, Montgomery allait tenter un dernier effort pour assurer la conquête de cette forteresse redoutable et couronner son heureuse expédition. Mais la fidélité et la bravoure de nos ancêtres, Canadiens comme Anglais, devaient lui enlever cette gloire et conserver à la couronne britannique la possession de cette province.

C'est pour rappeler à votre souvenir cette page importante de nos annales que l'Institut canadien vous a réunis dans cette enceinte. En répondant à son invitation, vous êtes venus rendre hommage aux braves qui ont défendu le drapeau britannique à cette heure de danger; vous avez encore voulu affirmer votre loyauté envers l'Angleterre et montrer que vous êtes heureux d'appartenir à ce grand empire. L'Institut canadien voit encore dans cette fête une démonstration toute patriotique qui rappelle à notre souvenir les brillants faits d'armes de nos aïeux. C'est ce que manifestent ces emblèmes et ces décorations militaires où figurent les drapeaux de Carillon et de Châteauguay, reliques précieuses qui guidaient nos pères aux champs de la gloire et de l'honneur.

Appelé à vous entretenir ce soir, je n'ai pas voulu vous parler seulement du combat dont nous célébrons le centenaire. Nous examinerons d'abord les causes et les commencements de la guerre américaine, les événements dont le Canada a été le théâtre, et le rôle que nos ancêtres y ont joué. Et nous verrons ensemble que si nous sommes aujourd'hui sujets britanniques plutôt qu'américains, nous le devons à la fidélité du clergé et de la noblesse, et aux braves défenseurs de Québec. (1)

La guerre de l'indépendance eut pour cause la résolution que prit l'Angleterre de taxer ses colonies de l'Amérique. Elle avait considérablement augmenté la dette nationale dans la lutte sanglante qui lui valut la conquête de la Nouvelle-France, et c'est pour protéger ses colonies et assurer leur prospérité qu'elle s'était engagée dans cette guerre. Aussi, suivant elle, le concours de son armée et de sa flotte méritait bien quelques sacrifices de leur part. Elle résolut, en conséquence, de retirer de ses colonies d'outre mer certains revenus qui lui aideraient à supporter le fardeau de sa dette.

Dès 1764, la législature impériale imposa de nouvelles charges sur le commerce. L'année suivante, elle passa l'acte du timbre, taxe directe prélevée sur les contrats, les billets et autres documents.

À cette nouvelle, toutes les colonies, le Canada et l'Acadie excep-

tés, protestèrent énergiquement contre le droit de les taxer sans leur consentement. Elles virent dans la loi du timbre une atteinte à leurs droits de sujets anglais, un commencement d'oppression. En plusieurs endroits, le peuple surexcité s'opposa à l'exécution de la loi; à Boston, il détruisit le papier des bureaux du timbre, et força les employés à résigner. Puis un congrès composé des délégués des colonies mécontentes s'assembla à New York, et exposa leurs griefs au roi et aux chambres dans des adresses fermes mais respectueuses.

Effrayé de cette attitude menaçante, le parlement rappela l'acte du timbre un an après son adoption. En 1767, il revint à la charge, et imposa des droits sur le thé, le papier et quelques autres articles. Cette nouvelle taxe souleva une opposition encore plus acharnée que la première, et occasionna des troubles sérieux. Les colons insistèrent plus que jamais sur le droit de prélever leurs impôts, et résolurent de suspendre leurs relations commerciales avec la métropole.

Deux ans plus tard, la législature impériale apporta quelques modifications à sa politique, et rappela le droit sur tous les articles, le thé excepté. Elle voulait par là conserver une simple apparence de suprématie. Cette demi-mesure ne donna pas satisfaction aux colonies. La Compagnie des Indes ayant expédié en Amérique plusieurs cargaisons de thé, les colons refusèrent de les recevoir et les mirent dans des entrepôts. À Boston, cinquante personnes déguisés en sauvages, se rendirent aux vaisseaux et jetèrent le thé dans le havre. Ceci se passait en décembre 1773.

Ce fut avec la plus grande sévérité que le parlement anglais punit ce dernier acte. Il ferma le port de Boston, révoqua la charte de l'Etat de Massachusetts, puis il passa une loi par laquelle il protégeait les officiers qui se serviraient de la force jusqu'à tuer pour apaiser les émeutes. Enfin il adopta l'acte de Québec contre lequel les colons protestèrent parce qu'il étendait les limites du Canada et y maintenait la religion catholique.

Par ces mesures de rigueur, la métropole espérait ramener la Province du Massachusetts à l'obéissance et effrayer les autres colonies. Le contraire arriva. L'indignation des Bostonnais fut portée à son comble. Ils brûlèrent publiquement l'acte qui fermait le port de leur ville, et invitèrent les autres provinces à cesser toutes relations avec la mère-patrie. Partout ailleurs les colons leur montrèrent la plus grande sympathie et décidèrent de soutenir leurs droits. Puis on fixa un jour de prières publiques, et on proposa une réunion de délégués de toutes les provinces.

Ce fut le 4 septembre 1774, jour mémorable pour les Américains, que s'assembla à Philadelphie la Congrès continental. Treize provinces y avaient envoyé des représentants.

Le Congrès commença par définir les droits des colonies. Il réclama l'indépendance législative, le privilège de prélever leurs propres taxes. Il approuva ensuite la conduite des Bostonnais, et décida de suspendre l'importation et l'usage des marchandises anglaises jusqu'à ce que la réparation de leurs griefs fût obtenue. Les délégués votèrent de plus une adresse au peuple anglais pour lui exposer de nouveau leurs plaintes, et une autre aux Canadiens afin de les engager à faire cause commune avec eux.

Partout les colons approuvèrent les décisions du Congrès, et montrèrent le plus grand enthousiasme à conquérir les libertés politiques. Tous furent décidés à les défendre même par la force des armes s'il était nécessaire. Dès lors ils organisent des corps volontaires, et se mettent sur la défensive. Ce peuple traite avec indulgence jusqu'alors, habitué à se gouverner lui-même, et unanime à repousser l'oppression. Rien d'étonnant qu'il montre plus d'énergie maintenant qu'il compte 3,000,000 d'âmes et de plusieurs années de paix l'on rendu prospère et heureux.

Cependant jusqu'à cette date (avril 1775), aucun de leurs homes d'état n'avait eu l'intention de se séparer de l'Angleterre. Ils en vinrent à cette extrémité lorsqu'ils virent qu'elle persista à employer la force pour les réduire à l'obéissance. La métropole regrettera bientôt cette politique, et lorsqu'elle vaudra plus tard à changer, il ne sera plus temps. Déjà, d'après ses ordres, le gouverneur de New-York, le général Gage, se préparait à prendre l'offensive, car la situation se compliquait de plus en plus, les actes du gouvernement demeuraient sans vigueur, et ses troupes ne pouvaient plus obtenir ni vivres, ni argent. Toute entente était devenue impossible. Aussi les hostilités commencèrent-elles au mois d'avril 1775.

Le général Gage ayant envoyé des troupes pour détruire des batteries militaires à Concord, ce détachement rencontra à Lexington un corps de miliciens et le dispersa, après avoir tué et blessé plusieurs rebelles. Arrivé au lieu de sa destination, il trouva des volontaires en plus grand nombre. Un combat sanglant s'engagea, et se termina par la défaite des troupes anglaises. Tel est la première bataille de la révolution.

Dès lors, les colonies marchent à grands pas vers l'indépendance. Le Congrès continental s'empare de la direction des affaires. Le peuple prend partout des armes; les vieillards comme les jeunes gens, les riches comme les pauvres, tous se font un devoir de combattre, et leurs premières démarches sont de s'emparer des ars et des arsenaux.

Ce fut alors que les Américains du Nord projetèrent prise de

(1) Pour composer ce travail sur l'invasion du Canada par les Américains nous avons puisé aux sources les plus authentiques, consulté les archives et nombre de documents historiques dont quelques-uns sont devenus très-rares; nous avons enfin essayé de présenter une étude aussi complète que possible, en publiant certains faits peu connus ou entièrement ignorés. Nous devons mentionner d'une manière particulière le magnifique ouvrage de l'abbé Verreau, intitulé: "Invasion du Canada." Les mémoires contenus dans ce volume avaient été presque tous recueillis et annotés par le Commandeur Viger. Mais M. Verreau a eu le mérite de les avoir publiés et enrichis de nouvelles notes. Ce volume doit être suivi de trois autres, et nous espérons que M. Verreau pourra bientôt compléter cette œuvre vraiment nationale.

Voici la liste d'un certain nombre de documents que nous avons consultés:

Les archives de l'Archevêché et du Séminaire de Québec.

Verreau, *Invasion du Canada*, contenant les mémoires de Sanguinet, de Badeaux, de De Lorimier et de Berthelot, et un grand nombre de lettres.

Les mémoires du juge Henry, de Meigh, de Caldwell, de Thompson, de Finlay, etc.

Le journal d'un officier de la garnison de Québec, publié dans le 2e vol. de l'*Histoire du Canada*, par Wm. Smith.

Documents relating to the colonial history of the State of New York.

Les histoires de Bancroft, Ramsay, Botta, Lossing, Palmer, Frost, etc.

Ticonderaga ou Fort du Carillon, et des autres forts du Lac Champlain. Ces places, comme on le sait, sont la clef des communications entre le Canada et New-York. L'argent était fourni par l'état du Connecticut. (1) Le Colonel Allen, choisi pour exécuter ce plan, réunit 270 hommes, la plupart désignés sous le nom de "Green Mountain Boys." Arnold vint bientôt se joindre à eux, et fut nommé commandant en second.

Le 9 mai, la petite armée atteignit le Lac Champlain, vis-à-vis Ticonderaga. Allen traverse le lac avec 83 hommes, et envahit le fort pendant la nuit. Puis surprenant au lit le commandant Laplace, il lui ordonne de se rendre, sinon toute la garnison sera passée par les armes. Par quelle autorité agissez-vous, demande Laplace ? Au nom du grand Jehovah et du Congrès continental, répond Allen. Laplace veut en vain se récrier. A la vue de l'épée d'Allen suspendue sur sa tête, il livre le fort qui contenait cent pièces de canon, et se rend prisonnier avec la garnison composée de quarante-cinq hommes.

Le Colonel Warner envoyé à Crown Point (Pointe à la Chevelure) surprend aussi la garnison de ce fort, et s'en empare sans perdre un seul homme. Un autre parti avait déjà occupé le fort de Skenesborough. (2)

Pour couronner cette expédition et obtenir un plein succès, il restait encore aux Américains à s'emparer d'un vaisseau du Roi, *Le George*, placé à Saint-Jean. Arnold s'acquitta de cette tâche avec célérité, et retourna avec le vaisseau, en apprenant l'arrivée prochaine d'un corps de troupes anglaises.

La nouvelle de cette invasion causa à Montréal une grande sensation. Un détachement de troupes, sous les ordres du Major Preston, fut aussitôt envoyé à la poursuite des Américains. Il rencontra le colonel Allen qui s'était rendu à Saint-Jean après le départ d'Arnold. Après une légère escarmouche, les Américains se retirèrent à Ticonderaga.

Ainsi furent pris sans résistance ces forts redoutables qui avaient coûté des sommes considérables, et arrêté sous Montcalm le progrès des armées anglaises.

Ce succès, au début de la guerre, fit naître la confiance dans l'esprit des Américains, et leur valut une quantité considérable de matériel de guerre pour organiser l'armée. Il leur assura de plus la possession des places fortes qui commandaient l'entrée du lac Champlain.

Le Congrès en session poursuivait la guerre avec la plus grande vigueur, et nommait Washington commandant en chef de l'armée. C'est alors que se livra la bataille Bunker's Hill, une des plus sanglantes de la guerre américaine, et que les Anglais gagnèrent après avoir été repoussés deux fois et avoir subi des pertes sérieuses. Vers le même temps, Arnold proposa d'envahir le Canada ; il se faisait fort de le conquérir avec une armée de 5,000 hommes. Dans la prévision d'une attaque du général Carleton par le lac Champlain, le Congrès résolut de prendre l'offensive et de diriger deux corps d'armée vers des points différents. On comptait sur le petit nombre de troupes qu'il y avait dans le pays et sur le concours de la masse des Canadiens.

Le général Schuyler fut nommé commandant de l'expédition, avec le brigadier général R. Montgomery pour le seconder. Il avait mission de faire une descente sur Montréal par le lac Champlain, après s'être emparé de Saint-Jean et des autres forts de la rivière Chambly ; puis, s'il réussissait, d'opérer sa jonction à Québec avec Arnold qui devait le rejoindre par les rivières Kennébec et Chaudière.

Au commencement de septembre, l'armée américaine vint débarquer à deux milles du fort Saint-Jean. Une bande de sauvages, commandés par les frères de Lorimier et le capitaine Deace, se porta à sa rencontre, et fit une attaque si vigoureuse que les Américains furent contraints de se retirer. (1)

(A continuer.)

(1) Ce furent Deane, Wooster, Parsons, Stevens et autres, qui projetèrent ce plan, et obtinrent de l'argent du Connecticut et le concours du Colonel Allen, *Ramsay, American Revolution*, vol. 1er, page 226.

D'après l'historien Bancroft, Samuel Adam et Hancock eurent, le 29 avril, une entrevue secrète avec le gouverneur et le conseil du Connecticut pour promouvoir la prise de Ticonderaga qui avait d'abord été projetée par les *Green Mountain Boys*. Vol. 7, page 338.

(2) Les forts de Carillon ou Ticonderaga et de Crown Point avaient été abandonnés depuis la conquête, ce dernier était entièrement détruit en 1773 et Ticonderaga tombait en ruines. On venait d'y envoyer une garnison à la demande du gouverneur de New-York. *Documents relating to the Colonial History of the State of New York*, vol. 8, page 395 ; *Palmer, History of Lake Champlain*.

(1) M. de Lorimier rendit des services importants pendant la guerre américaine ; il romplit avec honneur plusieurs missions difficiles.

Voici le récit du combat livré près de Saint-Jean, et que nous tirons de son mémoire intitulé : *Mes services pendant la guerre Américaine*.

"Quelques jours après le général Montgomery vint paraître avec une flotte assez considérable, bâtiments, bateaux, etc., et se retira au-delà d'une pointe où nos canons ne pouvaient rien faire, et fit son débarquement de 1,400 hommes. Sur le champ je fus ordonné d'aller

DISCOURS DE M. H. TASCHEREAU.

Excellence, Messieurs,
Mesdames et Messieurs,

Vous venez d'entendre de la bouche de notre habile conférencier, M. Turcotte, un résumé complet, une relation fidèle et intéressante des principaux événements de la guerre de l'Indépendance, dont le siège de Québec et l'assaut du 31 décembre 1775 ne sont que des épisodes plus mémorables. M. Lemay, par sa *Vision de Montgomery*, a ajouté l'émotion dans vos cœurs à l'attention et à l'intérêt qui régnaient déjà dans vos esprits. Que vous faut-il de plus pour que vous remportiez de cette soirée des souvenirs agréables et profonds ? La tâche qui me reste à remplir, n'ajoutera rien à vos impressions. Mais elle m'a été confiée par l'Institut-Canadien, et dans un moment de confiance exagérée en moi-même, j'ai cru devoir l'accepter ; je vais donc m'efforcer de vous offrir, sur les événements dont vous avez entendu le récit, sur l'anniversaire que nous célébrons, quelques considérations qui ne soient pas trop indignes de l'auditoire qui m'écoute.

Heureusement pour moi, je n'ai pas à porter de jugements nouveaux, et qui seraient par là même hasardés et peu goûtés ; je n'ai pas à exprimer des appréciations neuves et qui seraient peut-être naïves dans ma bouche. L'histoire a déjà porté ses jugements et apprécié les événements de cette période. Notre peuple tout entier, après un siècle écoulé, n'a pas besoin de se recueillir longtemps pour prononcer son arrêt sur les hommes et sur les choses de 1775. Et je le constate avec bonheur, cet arrêt n'est que confirmatif de celui porté par nos historiens et nos hommes d'état. Il est aussi unanime qu'il pouvait l'être après un siècle d'expérience, et, chose consolante et admirable à la fois ! il peut être proclamé sans que personne n'en soit offensé, devant n'importe quel auditoire, et dans les deux idiomes que parle notre population.

Je suis donc parfaitement à mon aise quant au fond des remarques que je dois vous faire. Quant à leur forme, je n'ai qu'à regretter de ne pouvoir couronner plus dignement cette soirée, et à implorer une indulgence qui, j'espère, ne me sera pas défaut. C'est l'espoir seul de la conquérir, cette indulgence, qui m'a déterminé à risquer une tentative plus qu'imprudente, une de ces tentatives qui n'ont d'égalé dans leur témérité et dans un autre ordre d'idées, que celle qui fut si désastreuse et si fatale à l'infortuné Montgomery à la barrière de Prés-de-Ville.

Québec n'a pas à lui seul, dans notre pays, le monopole du passé, mais on peut dire qu'il n'y a qu'à Québec que les souvenirs nous

m'opposer au débarquement accompagné du capitaine Tisse (Deace), de la rivière Mohawk, avec environ vingt-cinq des nations et 72 sauvages du Bas-Canada et mon frère. Il est à regretter que le major Prestonne n'ait pas fait marcher une compagnie du 26 ou 7e, et tous les Canadiens volontaires. Nous avançâmes donc en route touchant les petits bois si épais que nous ne pouvions pas voir l'ennemi plus loin de trente verges ; mais une petite rivière aux eaux hautes nous donna un découvert de huit verges. Le capitaine Tisse reçut une balle dans le gras de la cuisse, mon grand-chef franchit la rivière n'ayant pour arme qu'une lance et mon couteau de chasse, planta la lance dans le corps d'un américain et en tua un autre avec mon couteau de chasse, et voulant expédier le troisième il reçut deux balles dans l'aîne qui le mirent hors de combat.

"Enfin notre victoire fut si complète que nous fîmes rembarquer les 1,400 hommes à bord. Nous eûmes six sauvages du Bas-Canada de tués et deux Mohawk, le capitaine Tisse la cuisse cassée et huit sauvages blessés. J'eus l'honneur qu'il fut ordonné de chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de la province en remerciement à l'Étre Suprême pour ce succès inattendu."

Voici une autre version de cet engagement donnée par un officier de l'armée continentale :

"Je vais vous donner un court aperçu des différentes escarmouches de l'armée du Nord. Après notre arrivée à l'Île-aux-Noix, le Colonel Waterbury s'avança avec son régiment au pied du lac et commença à se retrancher, à un mille et demi de Saint-Jean, d'où il envoya un léger parti dans les bois, lequel fut attaqué par un certain nombre de réguliers et de sauvages. Dans cet engagement, le colonel Waterbury eut huit hommes tués et six blessés. Du côté de l'ennemi, douze tués et plusieurs blessés, surtout des sauvages : le Major Hobby a été blessé. Après cela, les nôtres retournèrent à l'Île-aux-Noix. Là, un parti de cinq cents hommes partirent de nuit pour Chambly par Saint-Jean. Nous nous avançâmes jusqu'au retranchement précédent où nous fûmes attaqués par l'ennemi : le feu fut assez chaud pendant six à huit minutes : à la fin, l'ennemi prit la fuite, et nous nous emparâmes de ses retranchements où nous demeurâmes jusqu'au matin, et comme le fort était alarmé nous ne crûmes pas prudent d'avancer, et ainsi nous nous retirâmes à nos anciens retranchements de l'Île-aux-Noix. Nous n'eûmes dans cet engagement ni blessés ni tués : nous sommes informés d'une manière assez probable que l'ennemi a eu onze tués et trois blessés." *Verreau. Invasion du Canada.*

debordent. que le passé apparaît, pour ainsi dire, *en costume*, que des vestiges séculaires frappent à chaque pas l'œil étonné du touriste et que des époques comme celle que nous rappelons ce soir, peuvent être reconstituées et reproduites, non-seulement par les mémoires du temps ou par l'imagination de nos hommes de lettres, mais encore par des débris, par des ruines, par des antiquités, par des tombeaux. Ici nous sommes dans le véritable domaine des souvenirs historiques : l'histoire y est illustrée spontanément, elle y est comme mise en relief. A nous donc, la célébration des grands anniversaires de notre passé, parce que nous possédons la collection la plus complète des reliques chères aux enfants de la Nouvelle-France.

Mais notre blason historique tend à s'effacer. Notre cachet antique est trop exposé au contact des choses modernes pour garder longtemps son empreinte primitive. Concilier le passé avec le présent et l'avenir de Québec, faire d'une ville comme Québec une cité moderne, sans toucher aux trésors de ses souvenirs, sans effleurer les vieilles couleurs de sa toile antique, sans arracher, sans briser, sans détruire aucune des marques de noblesse qui sont attachées à sa poitrine, c'est là un problème difficile, mais qu'un homme d'état qui est en même temps un homme d'esprit, un savant et un artiste, s'est offert de nous aider à résoudre. J'ai nommé Lord Dufferin. Si nous lui aidons et s'il réussit, l'année 1875 aura vu notre cher Québec sauvé encore une fois, mais sauvé cette fois du siège le plus dangereux de tous les sièges auxquels il ait résisté jusqu'à présent. Car, les armées assiégeantes ont déjà conquis le monde entier : ce sont le commerce, l'industrie et la finance. Ces armées se rendront à discrétion, mais nous leur ferons les honneurs de la guerre, et elles s'enrôleront plus tard à notre service.

Et attendant, parlons d'un autre siège, celui d'il y a cent ans, et dont un autre gouverneur, ami de notre peuple, sauva notre cher Québec avec le concours de ses habitants.

Pourquoi célébrons-nous comme une fête, l'anniversaire du 31 décembre 1875 ? Est-ce à cause seulement des combats qui se livraient sous nos murs, il y aura juste un siècle dans quelques heures d'ici ? Ces combats n'ont été remarquables, au point de vue militaire, ni par le nombre des combattants, ni par les faits d'armes qui s'y sont produits. L'attaque de Montgomery à Près-de-Ville n'a même pas été, à proprement parler, un combat. Le général américain croyait surprendre un poste sans défense. Il y trouve une batterie masquée qui vomit le feu et le moissonne, lui le premier, et une trentaine de ses compagnons. Le reste prend aussitôt la fuite.

De l'autre côté de la ville, la division d'Arnold s'empare d'abord facilement de la barrière du Sault-au-matelot et des maisons avoisinantes. Mais une partie de la garnison ayant fait une sortie par la porte du Palais, les assiégeants se trouvent pris entre deux feux, et sont finalement obligés de se rendre, après avoir, pendant deux heures, échangé des balles avec les troupes de la garnison et les milices canadiennes.

Loin de ma pensée de vouloir amoindrir ce qu'il y a de grand dans le récit qui vient de vous être fait : l'habileté et le sang froid des chefs, le général Carleton lui-même, dont la mémoire est si chère aux Canadiens, Caldwell, McLean et Lecomte-Dupré ; la valeur et l'intrépidité de Charland, de Dambourges et de Dumas ; la présence d'esprit de Chabot, de Picard et Barnsford. Mais enfin, l'on ne saurait faire une époque de ces escarmouches, et notre ami, M. Lemay lui-même, y consacrerait en vain ses chants et ses alexandrins.

Mais ces combats, quelques minimes qu'ils paraissent ont pourtant décidé du sort de Québec, et Québec étant le dernier et le seul rempart où la puissance britannique avait pu trouver un refuge après la reddition de Chambly, Saint-Jean, Montréal, Trois-Rivières, c'est la destinée de la province qui a été fixée, peut-être à jamais, sous les murs de Québec durant cette nuit du 30 au 31 décembre 1775. C'est l'avenir politique des Canadiens qui s'est dessiné aux yeux de l'histoire. La question était nettement posée : rester colons, ou devenir frères des révoltés américains. Québec tombant au pouvoir de Montgomery, c'était la dernière colonie anglaise du continent américain qui échappait à la métropole. Québec sauvé, c'était le Canada échappant à la grande ligue d'indépendance et restant sous le sceptre de Georges III.

Le résultat de ces engagements où de part et d'autre il n'y avait pas 1,500 hommes d'engagés, et dans lesquels il n'y eut pas 100 victimes, était donc d'une portée immense. L'histoire l'a compris, l'avenir, (maintenant le passé) l'a prouvé, et les conséquences nous les avons vues se dérouler depuis un siècle.

C'est ce résultat qui fait la grandeur et l'importance de l'anniversaire que nous célébrons, et qui nous fait un devoir de jeter un regard en arrière, et d'apprécier comme ils le méritent des événements si décisifs dans l'histoire de notre pays.

On ne se rappelle pas sans un sentiment bien naturel d'indignation, les paroles que Lafayette adressait aux gentilshommes canadiens prisonniers à Boston :

« Eh quoi ! vous vous êtes battus pour rester colons, au lieu de passer à l'indépendance : restez donc esclaves ! » Ces paroles étaient injustes comme reproche, elles étaient fausses comme appréciation. Aussi l'histoire ne les a-t-elles consignées dans ses pages

que pour leur donner un démenti solennel, et venger nos ancêtres d'une imputation injurieuse et imméritée.

Lafayette, comme tous les exaltés, raisonnait mal et au point de vue seulement du peuple américain dont il avait épousé la cause. Or, comme le dit Garneau, les peuples libres ont des égoïsmes, des préjugés nationaux qui mettent beaucoup d'obstacles à leur agrandissement par les conquêtes. Et Montesquieu, dans son *Esprit des Loix* signale l'inconvénient des conquêtes faites par les républiques :

« Leur gouvernement, dit-il, est toujours odieux aux États assujettis. « Il est monarchique par la fiction ; mais dans la vérité, il est plus dur que le monarchique, comme l'expérience de tous les temps et de tous les pays l'a fait voir. Les peuples conquis y sont dans un état triste : ils ne jouissent ni des avantages de la république ni de ceux de la monarchie. »

Pesons bien ces paroles du grand écrivain, et appliquons-les à l'invasion de 1775.

Qui ignore aujourd'hui que dans cette indépendance que les colonies révoltées de la Nouvelle Angleterre offraient aux Canadiens en 1775, que Montgomery et Arnold disaient emporter dans les plis de leurs drapeaux, et que Lafayette reprochait, en des termes si amers, aux Canadiens d'avoir refusée, il y avait des germes évidents de destruction nationale, des symptômes alarmants d'anéantissement politique, et des menaces non déguisées d'une persécution religieuse sans merci ?

Le congrès des 13 provinces en révolte, dans sa fameuse déclaration des droits de l'homme, dans ces résolutions exposant les griefs des colonies, n'avait-il pas placé au nombre de ces griefs, l'acte du Canada de 1774 que venait de passer le Parlement impérial ? N'avait-il pas, dans un langage violent, — et plus que cela, outrageant ! — reproché à la Métropole d'avoir, par cette acte, toléré le catholicisme de la Province de Québec, d'avoir permis et sanctionné l'existence des lois françaises ?

Assez longtemps nos pères avaient craint de ne pouvoir échapper aux conséquences extrêmes de la conquête, à la proscription à la fois religieuse et civile dont le Parlement impérial venait de leur faire grâce. Ce danger passé, voilà que le Congrès venait disputer à l'Angleterre, le droit de laisser aux 80,000 français d'Amérique, l'exercice de leur culte, l'usage de leurs lois.

Les Canadiens ne pouvaient non plus oublier que c'était la Nouvelle-Angleterre qui avait le plus contribué, de ses ressources, de son sang, de son argent à la conquête du pays ! ni que les amis de la cause des libertés anglo-américaines, dans le Parlement impérial, étaient précisément ceux qui demandaient avec le plus d'ardeur, l'asservissement politique de la province !

Ce fut donc en vain que le congrès voulut plus tard réparer les conséquences de sa première déclaration, en adressant aux Canadiens des appels réitérés et chaleureux, pleins de protestations de dévouement et de promesses. Le peuple guidé par son clergé et ses seigneurs, et disons le hautement, guidé sagement, ne voulut pas croire à ces retours subits, à cette modération qui passait pour feinte, à ces promesses arrachées au fanatisme par l'intérêt et l'esprit de conquête. Ceux des Canadiens qui ne promirent pas de rester fidèles à l'Angleterre et qui tinrent parole, demeurèrent indifférents et refusèrent leur concours à l'envahisseur. Ce dernier ne put enrôler dans ses compagnies que quelques centaines de Canadiens, pris surtout sur les bords de la Rivière Chambly, où l'invasion avait d'abord commencé. Dans le reste des campagnes, les Bostonnais, comme on les appelait, n'eurent, durant tout le temps de leur séjour dans la province, que peu en point de sympathie, quoiqu'en général ils traitassent bien les habitants et en fussent bien traités.

Les intelligences que le Congrès et les généraux américains avaient réussi à se ménager dans le pays, étaient surtout avec des marchands que des relations d'affaires mettaient en rapport constant avec les colonies de la Nouvelle-Angleterre, avec les comptoirs d'Albany, Boston et New-York. Québec avait dans ses murs un grand nombre de ces américains déguisés qui durent jeter le masque, lorsque le 22 novembre 1775, le gouverneur Carleton ordonna à tous ceux qui ne voulaient pas prendre les armes, de sortir de la ville. Ils furent obligés de se retirer, ayant à leur tête Adam Lyburner, les uns à l'Isle d'Orléans, d'autres à Charlesbourg, et dans quelques campagnes : « en attendant, dit Garneau, pour crier : « vive le Roi ! » ou « vive la Ligue ! » le résultat de la lutte. Tous les véritables canadiens, tous les enfants du sol restèrent dans les murs de Québec et contribuèrent à sa défense.

A Montréal, occupé pendant sept mois par l'ennemi, à Trois-Rivières, où l'invasion dura six mois, les sympathies de la population restèrent presque ouvertement favorables à la cause de la loyauté.

Quant aux campagnes, le mot d'ordre était d'abord : *Défiance et Neutralité*. Peu à peu cependant, vers la fin de l'hiver de 1776, les Américains perdirent ce qu'il leur restait d'amis et purent se convaincre que chez nos habitants, l'indifférence faisait place à un sentiment bien prononcé d'hostilité.

Et quand le dernier soldat de la dernière phalange du Congrès eut repassé la frontière, on entendit comme un long soupir de soulagement qui s'échappait de la poitrine du peuple envahi.

Ce peuple aurait pu répondre alors en masse au brutal reproche de Lafayette : On nous offrirait l'indépendance, c'était le cheval de bois des Grecs ! Nous n'avons pas eu besoin des prophéties d'un Laocoon, pour nous convaincre qu'il recelait dans ses flancs nos plus cruels ennemis, le fanatisme persécuteur, la haine de nos lois et de nos institutions. L'introduire dans nos murs, c'était nous livrer sans défense aux colonies qui nous avaient conquis en 1759 et qui voulaient nous absorber en 1775. C'est leur propre langage qui nous a prévenus contre la surprise. Leur ruse était trop grossière, et elles nous l'avaient elles-mêmes dévoilée. — Nous avons préféré le sceptre d'Albion qui du moins nous a laissé notre culte et nos lois. Il nous reste encore à conquérir la liberté politique, la jouissance d'un gouvernement constitutionnel, mais notre cause est juste et sacrée, elle est gagnée d'avance. A force d'efforts persévérants, d'énergie, et de luttes pacifiques, nous forcerons le peuple le plus libre de la terre à nous octroyer ses propres franchises, et la liberté nous viendra de Londres !

Voilà le langage qui, après l'invasion, était dans toutes les bouches. Voilà les sentiments qui avaient dicté à notre peuple sa conduite admirable, son attitude à la fois prudente et fière pendant les événements dont le résultat lui importait tant !

Excellence, Messieurs et Messieurs, dans ce langage, dans ces sentiments, dans cette conduite, nos ancêtres n'ont peut-être fait qu'obéir à cet instinct de conservation qui préserve les nations comme les individus, quand la vertige ou le délire ne s'est pas emparé de leur esprit. Dans tous les cas, l'histoire leur a donné pleinement raison.

Le siècle dont les dernières secondes s'écoulent maintenant, a vu nos luttes, notre persévérance, notre victoire. Nos luttes d'abord stériles, mais toujours vigoureuses, grâce aux puissants athlètes que notre Canada savait produire ! Notre persévérance, malgré nos désastres passagers, malgré la prison, malgré l'échafaud ! Notre victoire enfin, si étonnante, que nous sommes aujourd'hui le peuple le plus libre de la terre, que nos institutions sont les mieux protégées, et que notre nationalité est si forte et si vivace qu'elle n'a plus de combats à soutenir, et qu'elle n'a plus que des luttes à empêcher entre ses propres enfants ; heureuse, si, comme Véturie arrêtant Coriolan au seuil de Rome, elle pouvait réussir plus souvent à désarmer un compatriote menaçant ou dénigrant ses frères !

La réalisation du rêve de nos pères est si complète, la réalité a même tellement dépassé leurs espérances, que si aujourd'hui un des braves qui ont succombé avec Montcalm pouvait paraître en cette enceinte il se dirait, en regardant l'auditoire qui l'écoute, qu'après tout la bataille d'Abraham a été gagnée par la France ; puis, apercevant Votre Excellence, il ajouterait en lui-même : Ce beau vieillard doit être le successeur du marquis de Vaudreuil !

Les airs nationaux qui charment vos oreilles ce soir complèteraient son illusion. Mais c'est surtout lorsque, portant ses regards sur cette partie de la salle d'où semble jaillir tant de rayons, il y verrait cet illustre invité de toutes nos fêtes, cet invalide immortel dont le costume en lambeaux nous est si cher et si familier, et qu'on appelle le Drapeau de Carillon, c'est, dis-je, à ce moment que, tombant à genoux devant cette relique et la reconnaissant avec l'instinct du soldat, il s'écrierait : " O Carillon, je te revois encore ! Ton drapeau est encore entre nos mains ! Béni soit Dieu qui l'a préservé et qui a sauvé le Canada ! "

Nouvelle série de livres de lecture graduée.

M. Montpetit vient de publier le premier livre de lecture de la série approuvée par le conseil de l'instruction publique en octobre 1874.

Sur une semblable matière, nous n'avons pas à nous prononcer après que le conseil a parlé. On nous permettra, cependant, d'offrir à l'auteur nos sincères félicitations sur la manière dont il s'est acquitté de sa tâche. Les sujets sont extrêmement bien choisis et la rédaction est à la portée des enfants. Chaque article est suivi, comme l'exigeait une des conditions du concours, d'un petit questionnaire. Le maître, néanmoins, ne devra pas se renfermer complètement dans le cadre de ce questionnaire, mais il pourra le restreindre ou le développer suivant les circonstances, ou le degré d'intelligence des élèves.

Ce premier livre est illustré de trente gravures, ce que nous considérons comme une amélioration très-importante. Nous n'avons jamais manqué l'occasion de dire un mot en faveur des livres illustrés pour les enfants, et nous croyons, en effet, que c'est le système le plus rationnel. Nous sommes donc heureux de voir que M. Montpetit l'a adopté pour ses livres de lecture.

Cet ouvrage n'est pas encore obligatoire dans les écoles, mais il est probable que le conseil et le département de l'instruction publique en décrèteront l'usage exclusif pour le mois de juillet prochain.

Le premier livre de lecture forme un joli volume in-18, cartonné, de 160 pages, illustré, comme nous l'avons dit, de 30 gravures. L'impression est soignée et le papier de qualité supérieure. Il est édité par MM. Rolland et fils, à Montréal. Le prix de l'exemplaire, est de 13 cents. Pour les acheteurs à la douzaine, ou en quantités plus considérables, on fait une déduction raisonnable.

Les autres livres de la série seront mis en vente pour la rentrée des classes, en septembre 1876.

Revue mensuelle.

L'assemblée législative de Québec, qui s'était ouverte le quatre novembre, a été prorogée la veille de Noël. Pendant cette session, la Chambre a passé une nouvelle loi d'éducation qui rétablit la charge de surintendant de l'instruction publique. Nous publions le texte même de cette loi dans une autre partie du journal.

Avec le présent numéro nous disons adieu à l'année 1875 qui n'a pas été prospère, pour saluer 1876 qui ne s'annonce pas sous des couleurs beaucoup plus favorables. Les froids terribles qui nous ont assaillis, et surtout la crise financière qui a fermé presque toutes les usines, ont amené, chez la classe ouvrière, dans toute la province, un état de misère dont on ne se figure que difficilement la poignante réalité. Des familles entières périssent littéralement de faim et de froid. A Montréal, les autorités municipales ont été obligées de venir au secours des besoins les plus pressants, et à Québec des comités s'organisent dans le même but. Le lieutenant-gouverneur et le maire de la ville ont supprimé leur bal annuel et ont versé dans la caisse des pauvres la somme que ces bals auraient coûté, c'est-à-dire \$1,200, le premier, et le second \$500. Cette contribution généreuse a été mise entre les mains du clergé pour être distribuée de suite aux plus nécessiteux. Mais cette somme sera vite épuisée et la misère subsistera toujours. Espérons, cependant que la Providence viendra au secours du pauvre et adoucira, au moins, les rigueurs d'une température qui rend encore les privations plus insupportables.

Les nouvelles d'Europe n'ont pas beaucoup d'intérêt, et aucune phase importante ne s'est produite depuis notre dernière revue. Cependant l'achat par l'Angleterre, d'un certain nombre d'actions du canal de Suez dont la France a refusé ou négligé de s'assurer, a créé une certaine émotion dans les cercles diplomatiques. L'incident, toutefois, ne dépassera pas les proportions de ces protestations banales que la presse fait entendre chaque fois qu'il se manifeste un mouvement inattendu chez un des gouvernements de l'ancien monde. Le note du président Grant, adressée à l'Espagne au sujet de l'île de Cuba, a eu également le privilège de défrayer pendant un certain temps les conversations politiques. Aujourd'hui, cependant, on parle encore plus de la réponse du gouvernement de Madrid, qui, loin d'être pleine d'humilité, comme on s'y attendait, est ferme et presque cavalière.

Le voyage du prince de Galles, dans les Indes, n'a pas tout le succès qu'on en avait auguré. Les autorités ont partout, sur le passage du prince, fait leur devoir officiel d'une manière irréprochable ; mais il n'en a pas été de même pour le peuple, qui s'est livré, en plusieurs occasions, à des manifestations qu'il serait difficile de prendre pour du respect et de l'affection. Quoi qu'il en soit ce voyage ne manquera pas d'être extrêmement instructif pour le prince qui a besoin de connaître le caractère des sujets des différentes parties du royaume sur lequel il est appelé à régner.

Nous avons à signaler un des plus épouvantables attentats dont l'idée puisse germer dans le cerveau humain. Voici comment la *Correspondance-Havas* raconte ce drame terrible.

" La Moselle se disposait à quitter Bremerhaven. Elle avait devant son étable le remorqueur le *Samson* qui devait rompre la glace de l'avant-port et l'aider à gagner le courant. Il arriva encore au dernier moment devant le Lloyd deux wagons, dont l'un contenait des marchandises en grande vitesse et l'autre des baggages qui devaient être embarqués à bord de

la Moselle. On les transporta sur le navire au moyen de voitures. Au moment où on déchargeait devant la Moselle la dernière de ces voitures qui contenait quatre caisses et un tonneau, il se produisit tout-à-coup une effroyable explosion. Il était alors 10 h. 20 m. L'effet fut terrible. Le bord du quai était couvert de monde. Parmi les personnes qui se trouvaient là, les uns faisaient partie de l'équipage du bateau à vapeur et étaient occupées à recevoir les colis, les autres étaient de curieux ou des passagers qui disaient adieu à leurs amis.

Un témoin de l'accident qui se trouvait sous la passerelle, à bord de la Moselle, lorsque l'explosion eut lieu, vit presque au même instant un grand nombre de masses noires voler de tous les côtés et constata la disparition presque complète des personnes qui se trouvaient sur le quai. Craignant au premier moment une explosion de la chaudière du bateau à vapeur, il s'élança sur le pont, où il fut couvert d'une grêle de sable, de morceaux de verre, de lambeaux de chair, etc., etc. La dévastation produite à bord de la Moselle est effroyable. Dans les claires voies du pont, il ne reste plus une seule fenêtre intacte; les compartiments de babord sont effondrés et fracassés, les traverses et les planches ont été mises en pièces. A tribord même, les cabines ont été défoncées par la pression de l'air, les plaques du flanc du navire sont crevées; les vitres ont été projetées à l'intérieur avec leurs châssis et leurs rivets, et tout est couvert de sang et de lambeaux de chair. Dans la cale et dans toutes les parties du navire, on a trouvé des bras, des jambes et d'autres fragments du corps humain; il y avait par exemple dans la partie intérieure de la cale des membres qui y avaient pénétré par les écoutilles.

Les portes du côté des écoutilles ont été brisées par la pression de l'air et arrachées de leurs gonds, et le côté d'intérieur de la chambre de navigation, qui est situé sur le pont, a été enfoncé. Tout le navire était couvert de débris de verre; il y en avait même sur les mets qui allaient être distribués près de la cuisine à vapeur aux passagers de l'entrepont. Le vapeur le *Stinson* a moins souffert parce qu'il était placé plus bas que le bord du quai et n'a pas eu à supporter une pression aussi forte. Tout le pont a été, il est vrai, mis en pièces, et il n'y a plus une seule planche intacte dans la partie supérieure du navire, mais les dégâts sont probablement faciles à réparer. L'équipage en a aussi été quitte pour la peur, aucun des matelots n'a été blessé; les mécaniciens et les chauffeurs ont seuls reçu quelques contusions légères.

Il y avait à terre, à l'endroit où la caisse avait été déchargée, un trou de 6 à 7 pieds de profondeur et le sol semblait avoir éprouvé sur ce point une forte pression de haut en bas. On voyait tout alentour une foule de membres et des vêtements déchirés et éparés. On apercevait dans de grandes mares de sang ici un bras, là une jambe, des intestins et des corps mutilés.

Parmi les victimes de cette horrible catastrophe on cite en particulier une famille Eimer. Le père et la mère prenaient congé de leur fils, qui partait pour la Californie. Le père, la mère, le fils et le gendre ont péri tous les quatre. La bru a eu un bras cassé et son enfant une main enlevée.

La caisse qui a fait explosion était envoyée par l'expéditeur Westermann, de Bremerhaven, et a été accompagnée jusqu'au navire par M. Tumfoerde. Ce dernier n'a pas été retrouvé, jusqu'à présent; les débris de la voiture ont été dispersés dans toutes les directions; le cheval, qui a été jeté au loin, a eu les quatre jambes brisées un peu au-dessus des sabots et enlevées. Il git encore en ce moment sur le bord du quai.

On raconte qu'un passager de 1ère classe était le propriétaire de la terrible caisse, qu'il s'est retiré dans sa cabine après l'explosion et s'est brûlé la cervelle avec un revolver qu'on a retrouvé près de lui, encore chargé en partie. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet individu s'était enfermé dans sa cabine et a été trouvé gisant avec une blessure grave au front après qu'on eut forcé sa porte.

Ce monstre se nomme Thomas, Thompson ou Thomasson suivant les pays qu'il habitait. L'objet de son crime effroyable était de toucher une assurance considérable qu'il devait effectuer sur des colis placés à bord de la Moselle. Ce n'était pas la première fois qu'il tentait ce moyen de s'enrichir d'un seul coup au prix de tant de vies humaines; et l'on a maintenant de fortes raisons de croire que la disparition inexplicable du *City of Boston*, il y a trois ou quatre ans, est due à un crime de ce genre. La justice humaine, toutefois, n'aura pas à punir ce grand coupable que la justice de Dieu a déjà atteint.

Nous aurions dû annoncer, dans notre dernier numéro, la décès de Henry Wilson, vice-président des Etats-Unis, arrivé à Washington le 22 novembre. Nous reproduisons d'un journal

franco-américain, quelques détails biographiques sur cette homme remarquable qui fut bien véritablement le fils de ses œuvres de même que Abraham Lincoln et Andrew Johnson.

Henry Wilson était né à Farmington, dans le New Hampshire, le 16 février, 1812. A dix ans, il fut mis en apprentissage chez un fermier, avec lequel il demeura onze années, pendant lesquelles il n'eut que douze mois d'école. Après avoir atteint sa majorité, il se rendit à Natick, Massachusetts, où il apprit et exerça l'état de cordonnier. Dès qu'il eut amassé un petit pécule, il en profita pour s'instruire, en suivant les cours de plusieurs collèges. En 1840, il se lança dans la politique et prit une part active à la campagne présidentielle, en prononçant quelques discours en faveur du candidat whig, le général Harrison, qui fut élu.

Son coup d'essai appela sur lui l'attention de ses concitoyens, qui l'envoyèrent trois fois à la législature du Massachusetts, et deux fois comme sénateur. Il se fit bientôt connaître comme adversaire de l'esclavage. En 1845, il fut chargé, avec le poète Whittier, de porter au congrès une pétition du Massachusetts contre l'annexion du Texas. En 1848, il fut envoyé comme délégué à la convention nationale whig; mais celle-ci ayant repoussé des résolutions anti-esclavagistes, Wilson s'en retira et contribua à la formation du parti *Free Soil*. Quatre ans plus tard, il était nommé président de la convention nationale de ce parti, rassemblée à Pittsburg. En 1853, il échoua comme candidat du même parti à la place de gouverneur du Massachusetts; mais en 1855, il fut élu sénateur au congrès, comme successeur d'Edward Everett. Dans ce nouveau poste, ses premiers efforts furent dirigés contre la loi des esclaves fugitifs. Ils furent inutiles, aussi bien que ceux qu'il fit pour abolir l'esclavage dans le district de Columbia et dans les territoires.

On lui reproche de s'être un peu rapproché du parti *know-nothing* en 1855; mais ces relations ne furent pas de longue durée. Wilson reconnut que le nouveau parti pactisait fort bien avec l'oligarchie sudiste. Il s'efforça de le quitter pour travailler à la formation du parti républicain, au premier rang duquel il s'est montré jusqu'à la fin. On sait tout ce qu'il a fait, de puis le commencement de la guerre de la Sécession, pour rétablir l'Union, et comme président du comité des Affaires militaires, il a contribué plus qu'aucun autre homme si ce n'est Stanton, à l'organisation des armées qui ont fini par dompter la rébellion.

Nous regrettons d'avoir également à annoncer la mort des révérends M. Murphy et Lynch et de Mlle. Elisa Chauveau.

Tous les journaux ont donné d'amples détails sur le terrible incendie du Sault-au-Recollet, dans lequel ces deux jeunes et infortunés prêtres ont trouvé une mort horrible. C'étaient deux orateurs et écrivains distingués. M. Murphy, surtout, s'était déjà fait dans ce pays une réputation bien méritée. Les révérends Murphy et Lynch étaient encore à la fleur de l'âge et sont morts le 4 décembre.

La Providence a sévèrement éprouvé depuis quelques années la famille de l'hon. M. Chauveau, et le deuil a presque constamment été assis à sa porte. M. Chauveau vient encore d'éprouver une perte sensible dans la personne de sa fille Mlle. Elisa Chauveau, en religion sœur Ste. Florine, décédée le 30 décembre au couvent de la Congrégation de Montréal.

Nous nous associons sincèrement à la douleur de ce père si fortement éprouvé et nous espérons qu'il trouvera dans sa foi si vive la force de supporter ces coups terribles et répétés.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DES SCIENCES.

Commotions de la mer.— "Il se fait de temps en temps des commotions dans la mer qui semblent avoir pour but d'assurer les époques de ses travaux. Ces phénomènes peuvent être considérés comme les spasmes de la mer" (Maury.)

Il entend par là spécialement les brusques mouvements qui paraissent venir du dessous, et qui, dans les mers d'Asie, équivalent à de véritables tempêtes. Les causes qu'il leur assigne sont diverses: 1o. la rencontre violente de deux marées, et de deux courants; 2o. la surabondance subite des eaux de pluie à la surface; 3o. la rupture et la fonte rapide des glaces, etc. D'autres ajoutent l'hypothèse des mouvements électriques, qui peuvent se faire au fond.

Entre l'île et St. Lambert il y aura 21 piliers avec une portée de 200 pieds chacun. Depuis la rive sud jusqu'à son autre extrémité le pont sera continué comme viaduc supporté par 5 piliers avec des portées de 200 pieds, jusqu'à ce qu'il touche la ligne du Grand Tronc à son intersection avec le chemin de fer de Chambly. La longueur totale du pont et du viaduc sera de 15,500 pieds. La distance entre la rue Sherbrooke et le point où le pont touchera la ligne du chemin de fer sera d'environ cinq milles et demi.

Les piles culées seront faites sur le même plan que celles du pont Victoria pour résister aux débâcles du printemps. Le viaduc sur la terre sera supporté par des colonnes de fer de Phénixville posées sur une maçonnerie qui aura une saillie peu élevée. Deux voies pour les chars urbains seront placées sur le pont.

Le coût de cette entreprise gigantesque sera, dit-on, de \$4,000,000, le pont Victoria ayant coûté \$6,300,000. Les voitures monteront sur le pont Royal-Albert près de la rue Sherbrooke et probablement aussi sur des plans inclinés placés de distance en distance. Les piétons y auront accès en divers endroits au moyen d'ascenseurs.

Faisons maintenant une comparaison entre les pont Victoria et Royal-Albert. Le pont Victoria a une longueur de 9,184 pieds linéaires, 24 piliers avec une portée de 242 pieds chacun, la portée de la maîtresse arche étant de 330 pieds pour faciliter la navigation. Il a coûté \$6,300,000 et il a fallu six ans pour sa construction.

Le pont Royal-Albert aura une longueur totale de 15,500 pieds linéaires. Les piliers du centre auront une portée de 600 pieds et une élévation de 130 pieds au dessus du fleuve.

Les autres piliers seront au nombre de 58. Le coût des travaux est estimé à \$4,000,000 et le pont pourra être fini dans trois ans.

Le pont Victoria n'a qu'une voie ferrée tandis que le Royal-Albert contiendra deux voies ferrées pour les chars urbains et une route pour les voitures et les piétons. Il offrira par la hardiesse et l'élégance de sa construction un coup d'œil des plus imposants.

Comme ce pont sera une entreprise internationale, une douzaine de compagnies de chemins de fer, la cité de Montréal et les gouvernements fédéral et local seront appelés à voter les sommes nécessaires à sa construction.

Une compagnie d'actionnaires dont l'hon. John Young est président doit demander une charte au Parlement fédéral à la prochaine session, afin de pouvoir commencer les travaux le printemps prochain.—(Le Bien public.)

Le premier chemin de fer anglais.—Comme nous l'avons déjà publié, le 27 septembre dernier ont eu lieu à Darlington des fêtes brillantes, où assistaient plus de 250,000 personnes. On célébrait le demi-centenaire du premier chemin de fer anglais, le *Darlington and Stockton*.

Un journal de Londres nous donne à ce sujet les détails intéressants qui suivent :

« Le premier chauffeur officiel de la ligne est mort dernièrement ; mais il y avait là un vieux bonhomme plus glorieux qu'Artaban, qui racontait à qui voulait l'entendre que dans ce temps-là il n'y avait pas d'allumettes et qu'il avait allumé avec un verre grossissant le morceau d'amadou destiné à mettre le feu au foyer de la première locomotive, conduite par Stephenson lui-même, le 27 septembre 1825.

« La place d'honneur avait été réservée dans l'exposition des engins de la locomotion, qui avait lieu à l'occasion des fêtes, à la première machine de Stephenson, laquelle portait le nom de *Locomotion*. Légèrement élevée au dessus du sol, *Locomotion* était une espèce de mastodonte d'un mécanisme des plus primitifs. Le tender ne portait que 240 gallons d'eau et une demi-tonne de charbon. Ceux qu'on construit à présent contiennent 2,400 gallons d'eau et six tonnes de charbon. La locomotive d'il y a cinquante ans courait deux fois plus vite qu'un cheval. Celle d'aujourd'hui franchit un mille en une minute.

Complétons les informations de notre confrère.

Stephenson avait la foi, mais que d'opposition il rencontra ! Lorsqu'il voulut tracer la ligne de Liverpool à Manchester, il faillit un jour être jeté à l'eau. On disait que le chemin de fer empêcherait les vaches de paître et les poules de pondre ; que la fumée des locomotives empoisonnerait les oiseaux, les faisans et les renards ; que la suppression des chevaux rendrait impossible la vente du foin et de l'avoine ; que, d'ailleurs, les chaudières, en éclatant tueraient les voyageurs.

En 1825, on présenta au parlement le *bill* pour la concession du premier chemin de fer. Le comité d'enquête interrogea Stephenson et s'efforça de le troubler.

Plus tard l'inventeur s'exprimait ainsi :

« J'aurais donné tout au monde pour découvrir un trou par lequel j'eusse pu me sauver. Je ne parvins pas à rendre mes idées de manière à porter la conviction dans l'esprit du comité et à me satisfaire moi-même. Je fus soumis, pendant trois jours entiers au contre-interrogatoire de huit ou dix avocats qui n'avaient évidemment d'autre but que de m'embarrasser et de me troubler. Un des membres du comité demanda si je n'étais pas étranger ; un autre donna poliment à entendre que j'étais fou.

Ajoutons pour l'édification des âges futurs, qu'un troisième membre avait posé cette question à l'ingénieur :

—Si une vache venait à s'engager sur la voie et à se trouver sur le passage d'une locomotive remorquant un convoi avec une vitesse de nouf à dix milles à l'heure, ne serait-ce point là un cas très-grave.

Ce serait, en effet, un cas très-grave pour la vache.

Les 1823, l'illustre Anglais disait à quelques amis :

« Je crois, mes enfants que vous vivrez assez pour voir le jour où les chemins de fer remplaceront presque tous les autres modes de transport en usage dans le pays—où les malles postales seront transportées par les chemins de fer, où les chemins de fer, en un mot, deviendront la grande route du roi, la route de tous ses sujets. Le temps approche où un ouvrier trouvera plus d'économie à voyager en chemin de fer qu'à cheminer à pied. Je sais qu'il y aura d'immenses difficultés à surmonter ; mais je n'en suis pas moins sûr que cela arrivera, quoiqu'il soit possible que je ne le voie pas ; sachant par expérience combien tous les progrès humains sont lents.

Les voies ferrées, en Europe, n'ont pas encore tenu toutes leurs promesses. Sur ces lignes qui font gagner du temps et de l'argent, on vole encore des voyageurs. Pourquoi ? Parce, jusqu'ici, on n'a pas imposé aux compagnies l'adoption d'un système de wagons qui rende impossible les vols et les assassinats.

—Journal de Québec.

BULLETIN DES STATISTIQUES.

Les Anglais et les Américains.—Sous ce titre nous traduisons l'article suivant du *Scotsman* :

La population de l'Angleterre et du pays de Galles était en 1871 de 12,712,266 ; celle des Etats-Unis en 1870, était de 38 555,033. On croyait généralement qu'il y avait plus d'employés publics dans les Etats-Unis qu'en Angleterre, aussi c'est le cas ; il y a 53,174 personnes au service du gouvernement en Angleterre et 67,122 dans les Etats-Unis. La moyenne des employés civils, comparée à la population du Royaume-Uni est 1 pour 416, tandis que dans la république elle est de 1 pour 561. La grande majorité des employés civils anglais tiennent leurs places pour la vie ou aussi longtemps que la conduite est morale ; tandis qu'aux Etats-Unis ils sont congédiés à chaque changement de l'administration fédérale. En Angleterre il y a un membre du clergé pour chaque 718 âmes de la population ; aux Etats-Unis il y en a un pour chaque 879.

Maintenant il paraît que l'on ne peut pas s'y plaindre de l'abandon spirituel des ouailles lorsqu'il y a un pasteur pour 879 brebis ; un ministre de l'ancien régime au moins, ne serait pas considéré comme surchargé en desservant une congrégation de 200 familles. Il est vrai de dire à ce propos qu'il y a un excès de guides spirituels dans les deux pays pour certaines classes pendant qu'il y en a une disette dans d'autres sections du pays. En Russie, il y a un prêtre pour 323 âmes de sa population, ce qui veut dire en d'autres termes que l'armée cléricale du Czar compte 253, 81 hommes.

En France il y a un prêtre, moine, pasteur ou ministre pour chaque 235 de sa population ou 153,629 en tout ; en Italie, il y a un pour chaque 143, soit 190,000 en tout, et en Espagne, il y a un prêtre pour chaque 54 âmes de sa population, soit 315,777 en tout. En Russie, en France, en Italie, et en Espagne, les hommes de tous les ordres religieux sont compris dans cette statistique.

Après avoir parlé de ceux qui soignent les âmes, parlons de ceux qui s'occupent des corps. En Angleterre, il y a un médecin ou droguiste pour chaque 661 âmes, et dans les Etats-Unis, il y en a un pour chaque 612. Mais pendant que les anglais sont assez peu soigneux de leurs dents pour n'employer qu'un dentiste pour chaque 9,200 âmes, les américains comptent un dentiste pour chaque 260.

Les anglais sont les gens les plus chicaniers de l'univers, car ils ont un avocat ou avoué pour chaque, 653 âmes de leur population, tandis que les américains se contentent d'un pour chaque 946 ; les français en ont un pour chaque 1,970, et les Bolges en comptent un pour chaque 2,700.

Le compilateur méticuleux à qui nous empruntons cette statistique curieuse a constaté qu'en Prusse il n'y a qu'un seul avocat pour chaque 12,000 âmes de sa population, mais nous croyons que cette dernière statistique est erronée, car il doit y avoir certainement plus de 2,057 membres de la basoche dans le royaume de Bismarck.

En Angleterre il y a 3,592 acteurs, tandis qu'aux Etats-Unis il n'y a que 2,050 personnes qui chaussent le cethurne.

Dans le Royaume-ni on compte 29 élèves pour chaque professeur et aux Etats-Unis chaque professeur en compte 33.

L'état qui donne le plus d'occupation aux citoyens des Etats-Unis est l'agriculture qui y compte 2,084,299 cultivateurs, dont la plupart sont propriétaires.

Le nombre total de ceux qui travaillent à l'agriculture est de 5,922,471 ou 15.36 par cent de toute la population. En Angleterre cette moyenne est de 7.50

La classe professionnelle des Etats-Unis est de 35,533, soit 1.17 par cent, tandis qu'en Angleterre cette classe donne une moyenne de 2.41 par cent de population.

Il y a 44,814 imprimeurs en Angleterre, tandis qu'aux Etats-Unis où il y a une population de 16,000,000 de plus, on ne compte que 39,860 imprimeurs. Il y a en Angleterre beaucoup plus d'aubergistes, de commis voyageurs, de colporteurs, de marins, d'horlogers, d'architectes, de maçons, de modistes, de tailleurs de bouchers, de boulangers, de cordonniers qu'aux Etats-Unis, où l'on trouve plus de cochers, et de charretiers, de fermiers, de charpentiers et de forgerons.—*Gazette de Sorèl.*

BULLETIN DES BONS EXEMPLES.

Touillante charité—Une jeune fille, âgée de vingt ans environ, demeurant rue d'Aquitaine, s'était aperçue depuis quelques jours qu'une pauvre femme, sa voisine, ne venait plus, comme elle en avait l'habitude travailler à sa fenêtre. Elle alla la voir un jour, et la trouva étendue dans son lit, en proie à une cruelle maladie.

Deux petites filles, de douze ans à peine la soignaient, tandis que leur père travaillait pour subvenir aux besoins de la malheureuse famille. Ce spectacle émut vivement la jeune fille, qui, voulant venir en aide à la pauvre malade, la pria d'accepter quelques pièces d'argent. Mais tout fut inutile. Elle insista de nouveau, mais ses offres furent encore refusées.

Chaque matin, la jeune fille visitait la malade en apportant quelques soulagements à ses douleurs.

—Si je faisais venir ici un médecin ? lui dit-elle un jour, il vous guérirait.

—Oh ! non, reprit la pauvre femme, cela n'est pas nécessaire, je me sens mieux depuis quelques jours. Et puis, je n'ai pas d'argent.

—Que cela ne vous inquiète pas, je pourrais à tout Soins inutiles ! la malade ne voulut pas recevoir de médecin. Et cependant ses forces l'abandonnaient de jour en jour ; sa figure pâle et maigre, sa voix qui se voilait sensiblement, annonçait sa fin prochaine.

Jeudi dernier, la pauvre femme reçut une lettre et une petite boîte soigneusement enveloppée dans un papier bien cacheté. Dans la boîte qu'elle s'empressa d'ouvrir se trouvait une somme de trente-cinq francs. Voici quel était le contenu de la lettre :

« Ma chère sœur,
 « J'ai appris avec peine ta maladie ; tu sais que mes occupations ne me permettent pas de m'absenter ; je t'envoie donc trente cinq francs, que tu trouveras dans la petite boîte. Quand tu seras convalescente, tu viendras passer quelques jours à la campagne, à Mérignac.

« Ta bonne sœur,
 « JEANNE B.

Cette bonne sœur de Mérignac n'était autre que la jeune fille, sa voisine. Elle avait usé de ce stratagème, persuadée que la pauvre femme ne refuserait pas les offres de sa sœur, qui habitait en effet la commune de Mérignac.

Il serait difficile de peindre la joie de la malade, qui sembla revenir à la vie à la vue de cette somme d'argent qui allait lui permettre de recevoir les secours du médecin. Elle se hâta donc de le faire appeler.

FAITS DIVERS.

On ignore assez généralement par suite de quelles circonstances Notre-Dame de Paris, cette reine des églises du monde, ce merveilleux chef d'œuvre des anciens âges fut sauvée de la Commune. Je trouve l'étonnant récit de cet épisode, mal

connu jusqu'ici, dans la préface dont M. l'abbé Riché vient de faire précéder la troisième édition des *Harmonies du culte de la Très Sainte Vierge*, (Plon, éditeur), et je crois intéressant de le mettre en lumière, en en résumant les émouvants détails.

On était au 25 mai 1871. L'insurrection était vaincue, mais on se battait encore non loin de Notre-Dame. M. l'abbé Riché mandé par la cour martiale du Luxembourg, venait d'être chargé d'un ministère douloureux ; celui de préparer et de conduire à la mort les insurgés pris les armes à la main et condamnés.

Dans la matinée de ce jour, un jeune homme, les mains noires de poudre, vêtu d'une blouse tachée de pétrole et déchirée en dix endroits, fut introduit auprès de l'abbé Riché. Il n'avait pas compris qu'il était condamné à mort, la cour martiale l'ayant congédié par la formule d'usage : *Classé*, qui signifiait peine capitale. L'abbé Riché dut donc prévenir le jeune misérable qu'il n'avait plus qu'une heure à vivre.

L'insurgé, à cette nouvelle, se laissa tomber comme foudroyé contre la muraille, puis du point se frappant la tête avec violence :

Ah ! s'écria-t-il, je savais bien que ça me porterait malheur ! Surpris de cette exclamation empreinte d'une sincérité déchirante, M. l'abbé Riché engagea le condamné à se confier à lui.

—Tenez, dit alors cet homme, après avoir hésité pendant quelques minutes, je vais tout vous avouer ; mais dépêchez-vous de vous en servir : dans une heure il serait trop tard. Hier soir, moi-même, j'ai porté à Notre-Dame deux barils de poudre et deux bombes de pétrole. J'ai placé les deux barils de poudre dans les conduits du calorifère, l'un en haut, l'autre en bas de l'église. Pour la pétrole, j'en ai mis une bombe, non pas dans la grande chaire où qu'on prêche, mais dans une autre chaire, à côté des bancs où on s'assoit ; — il voulait dire le trône archiépiscopal, ou bien l'ambon ; — et l'autre, je l'ai placée sous l'orgue, dans les boiseries... Mais, je le répète, dépêchez-vous de faire courir à Notre-Dame pour enlever tout cela.....

Il s'interrompt :

—Quelle heure est-il ?

—Neuf heures et demie, répondit M. l'abbé Riché, en consultant sa montre.

—C'est entre neuf et dix heures qu'on doit mettre le feu.

Il n'y avait pas un instant à perdre. L'aumônier prévint aussitôt le prévôt de la révélation qu'il venait d'entendre. Un bataillon de gardiens de la paix partit immédiatement pour Notre-Dame, emmenant le condamné afin d'être guidé par ses renseignements.

Tout ce que cet homme avait dit était vrai. Moins d'une heure après, le prévôt, de retour de Notre-Dame, disait à l'abbé Riché :

—Il était temps. On a trouvé la poudre et le pétrole aux endroits marqués, et lorsque déjà deux chaises étaient en flammes dans la cathédrale ; mais on a pu tout enlever et conjurer l'incendie et le danger est passé.

M. l'abbé Riché eut alors une idée vraiment chrétienne. Prenant à part le prévôt :

Vous ne pouvez plus, dit-il, faire fusiller un homme aux révélations duquel nous devons la conservation de Notre-Dame. Songez qu'à quelques pas de la cathédrale, il y a l'Hôtel-Dieu, encombré de malades. Si Notre-Dame avait fait explosion, quelle épouvantable catastrophe ! Il faut gracier cet homme.

On tint conseil, et l'abbé Riché gagna sa cause. L'homme ne fut pas fusillé.

—Il existe à Orzay, près de Monthéliard, en France, une sorte de trou ayant plus de 15 mètres de diamètre et trente mètres de profondeur, dans lequel les habitants du pays descendent, au moyen d'une corde, les chiens dont ils veulent se débarrasser. On s'imaginait que ces animaux sont voués à une mort certaine, mais les bons villageois ont coutume de jeter dans l'abîme toutes les bêtes mortes. Le trou communique à une grande caverne dans laquelle coule un petit ruisseau.

Aussi, loin de souffrir de leur nouvelle situation, les chiens engraisser à vue d'œil et se multiplient d'une manière incroyable. Si on jette du pain dans le trou, on peut voir toute la gent canine se précipiter en masse à l'entrée de la caverne. On conçoit aisément que ces chiens sont devenus pour ainsi dire sauvages et qu'il serait dangereux de descendre au fond du trou. Il l'est trouvé, cependant, une personne qui tout dernièrement a eu le courage d'y descendre et en a rapporté, un épagneul superbe qui est très bien apprivoisé.

Des trous de ce genre ont existé autrefois. D'après Plin, l'ancien, il y avait près d'Ippomo un trou où l'on jetait aussi les chiens de la ville, et l'abbé Iluc parle d'une caverne destinée aux mêmes usages qui se trouvait au village de Kiat-Kin, dans l'intérieur de la Chine.

ANNONCES.

CARTES

DE LA

Province de Québec.

Le département de l'instruction publique a encore en sa possession un grand nombre de cartes de la province de Québec, par M. Eugène Taché. Ces cartes, vernies et montées, se vendent \$2.50.

Grammaire de Lhomond

entièrement revue, corrigée et augmentée par

J. B. CLOUTIER

de l'école normale-Laval.

"DEVOIRS GRAMMATICAUX"

GRADUÉS,

PAR LE MÊME.

Ces deux livres, approuvés par le Conseil de l'instruction publique, introduits au séminaire de Québec, à l'école modèle-Laval et dans plusieurs des principales institutions du pays, sont en vente chez tous les libraires de cette ville et chez M. PAVETTE à Montréal.

PRIX DE LA GRAMMAIRE: { \$1.50 la douzaine.
\$0.12½ l'exempl.-en détail.

PRIX DES DEVOIRS GRAMMATICAUX: { \$1.50 la douzaine.
\$0.15 l'exemplaire-en détail.

LE CALCUL MENTAL

DE

M. F. E. JUNEAU

EST EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBÉ C. TANGUAY

Avec un Fac-Simile de la Première carte inédite de la Nouvelle-France en 1611.

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centimes pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

J. A. ANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.
J. N. BUREAU, Trois-Rivières.
E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.
JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Lucie de Rimouaki.
A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.
R. OUELLET, " " L'Islet.
F. H. GLASSON, " " L'Anse à Gilles.
E. LEMIEUX, Ottawa.
F. X. VALADE, Longueuil.
L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM. DUBEAU & ANSELIN, pourront s'adresser à M. L. M. CHÉNARIE, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur

EUSEBE SÉNÉCAL,

10 Rue St. Vincent, Montréal.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

—DE LA—

PROVINCE DE QUÉBEC.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE est publié sous la direction du ministre de l'instruction publique et paraît le 15 de chaque MOIS.

Conditions d'abonnement.....\$1.00 PAR AN.
Pour les instituteurs..... 0.50 " " "

TARIF DES ANNONCES.

8 lignes ou au-dessous, une insertion.....\$1.00
Au-dessus de 8 lignes, par ligne..... 0.10

Les annonces d'instituteurs sollicitant un emploi, sont insérées gratuitement.

On ne reçoit que les annonces ayant trait à l'éducation, aux sciences et aux arts.

Adresse: Journal de l'instruction publique, Québec.—Affranchir

Imprimerie de Léger Brousseau, 7, rue Buado, Québec.